

24 novembre 2021

(21-8875) Page: 1/28

CONSEIL GÉNÉRAL

RAPPORT ANNUEL (2021)

Le présent rapport a été établi conformément aux Procédures d'examen annuel des activités de l'OMC et de présentation de rapports dans le cadre de l'OMC (WT/L/105).

Depuis son précédent rapport annuel¹, le Conseil général a tenu quatre réunions ordinaires – les 1er, 2 et 4 mars, 5 et 6 mai, 27 et 28 juillet et 7 et 8 octobre – et une réunion extraordinaire le 15 février pour désigner Dre Ngozi Okonjo-Iweala en tant que Directrice générale de l'OMC. Les comptes rendus de ces réunions, où sont consignés les résultats des travaux du Conseil général, sont reproduits sous les cotes WT/GC/M/189, WT/GC/M/190, WT/GC/M/191, WT/GC/M/192, WT/GC/M/193 et WT/GC/M/194.²

Les questions traitées dans le rapport sont les suivantes:

1 RAPPORTS DE LA PRÉSIDENTE DU COMITÉ DES NÉGOCIATIONS COMMERCIALES ET RAPPORTS DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE	4
2 MISE EN ŒUVRE DES RÉSULTATS DE BALI, DE NAIROBI ET DE BUENOS AIRES - DÉCLARATIONS DE LA PRÉSIDENCE	6
3 QUESTIONS LIÉES AU COMMERCE EN RAPPORT AVEC LA COVID-19	7
3.1 Processus multilatéral mené par un facilitateur, sous les auspices du Conseil général, sur la réponse de l'OMC face à la pandémie – Rapports du facilitateur	7
3.2 Invitation à éviter les restrictions à l'exportation de vaccins contre la COVID-19 et les restrictions commerciales qui empêchent l'égalité d'accès aux vaccins contre la COVID-19 – Communication et déclaration de la Colombie, du Costa Rica, de l'Équateur, du Panama et du Paraguay	8
3.3 COVID-19 et au-delà: Commerce et santé – Mises à jour et communication	8
3.4 Réponses d'urgence en matière de politique commerciale à la crise de la COVID-2019 – Communication de l'Union européenne au Conseil général de l'OMC	8
3.5 Déclaration ministérielle sur la lutte contre la COVID-19, l'atténuation de ses conséquences et le rétablissement après l'épidémie et au-delà – Communication présentée par le territoire douanier distinct de Taiwan, Penghu, Kinmen et Matsu	9
4 QUESTIONS RELEVANT DU CONSEIL DES ADPIC	9
4.1 Rapport de situation sur l'examen par le Conseil des ADPIC de la "Proposition de dérogation à certaines dispositions de l'Accord sur les ADPIC pour la prévention, l'endiguement et le traitement de la COVID-19" – Déclaration du Président du Conseil des ADPIC.	9
4.2 Examen annuel du système de licences obligatoires spéciales – Paragraphe 7 de l'annexe de l'Accord sur les ADPIC amendé et paragraphe 8 de la Décision sur la mise en œuvre du paragraphe 6 de la Déclaration de Doha sur l'Accord sur les ADPIC et la santé publique – Rapport du Conseil des ADPIC	.0

¹ Le rapport annuel du Conseil général pour 2020 a été distribué sous la cote WT/GC/227.

² À paraître.

4.3 Proposition de décision sur une prorogation du délai d'acceptation par les Membres du Protocole portant amendement de l'Accord sur les ADPIC
4.4 Plaintes en situation de non-violation ou motivées par une autre situation dans le domaine des ADPIC
5 PROGRAMME DE TRAVAIL SUR LE COMMERCE ÉLECTRONIQUE11
5.1 Rapports du Président
5.2 Programme de travail sur le commerce électronique et moratoire sur l'imposition de droits de douane sur les transmissions électroniques – Demande présentée par l'Inde et l'Afrique du Sud
5.3 Communication présentée par l'Australie; le Canada; le Chili; la Colombie; le Costa Rica; El Salvador; l'Équateur; la Géorgie; le Guatemala; Hong Kong, Chine; l'Islande; le Mexique; la Norvège; la Nouvelle-Zélande; le Pérou; la République de Corée; le Royaume-Uni; Singapour; la Suisse; le Territoire douanier distinct de Taiwan, Penghu, Kinmen et Matsu; la Thaïlande; l'Ukraine et l'Uruguay
5.4 Le moratoire relatif aux droits de douane sur les transmissions électroniques: la nécessite d'avoir des précisions concernant sa portée et son incidence – Communication présentée par l'Afrique du Sud et l'Inde
6 PROGRAMME DE TRAVAIL SUR LES PETITES ÉCONOMIES - RAPPORTS13
7 EXAMEN DU FONCTIONNEMENT DE LA DÉCISION DE BALI SUR L'ADMINISTRATION DES CONTINGENTS TARIFAIRES – RAPPORT AU CONSEIL GENERAL
8 ASPECTS DE LA QUESTION DU COTON RELATIFS A L'AIDE AU DÉVELOPPEMENT - RAPPORT PÉRIODIQUE DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE14
9 QUESTIONS RELATIVES À L'ACCESSION14
9.1 Rapport annuel 2020 du Directeur général
10 RÉEXAMEN DE L'EXEMPTION PRÉVUE AU PARAGRAPHE 3 DU GATT DE 1994
11 PROCÉDURE POUR L'INTRODUCTION DES MODIFICATIONS DU SH2022 DANS LES LISTES DE CONCESSIONS AU MOYEN DE LA BASE DE DONNÉES SUR LES LISTES TARIFAIRES (LTC) – PROJET DE DÉCISION
12 DÉROGATIONS15
12.1 Union européenne – Application du traitement préférentiel autonome aux pays de la partie occidentale des Balkans – Prorogation de la dérogation – Projet de décision
12.2 Introduction des modifications du Système harmonisé 2002, 2007, 2012 et 2017 dans les listes de concessions tarifaires de l'OMC – Projet de décision
12.3 Cuba – Article XV:6 – Prorogation de la dérogation – Projet de décision
 12.3 Cuba - Article XV:6 - Prorogation de la dérogation - Projet de décision
12.4 Réexamen des dérogations conformément à l'article IX:4 de l'Accord sur l'OMC
12.4 Réexamen des dérogations conformément à l'article IX:4 de l'Accord sur l'OMC
12.4 Réexamen des dérogations conformément à l'article IX:4 de l'Accord sur l'OMC
12.4 Réexamen des dérogations conformément à l'article IX:4 de l'Accord sur l'OMC

16 DIFFICULTÉS LIÉES AU COMMERCE RENCONTRÉES PAR LES PAYS LES MOINS AVANCÉS ET VOIE À SUIVRE: PROJET DE DÉCISION MINISTÉRIELLE, ET COMMUNICATION AU SUJET DE L'ARRANGEMENT PROVISOIRE DU GROUPE DES PMA CONCERNANT LA SORTIE DE CETTE CATÉGORIE POUR CES PAYS –
COMMUNICATION PRÉSENTÉE PAR LE TCHAD AU NOM DU GROUPE DES PMA20
17 LIGNES DIRECTRICES EN MATIÈRE DE PROCÉDURES POUR LES CONSEILS ET COMITÉS DE L'OMC TRAITANT DES PRÉOCCUPATIONS COMMERCIALES – COMMUNICATION ET DÉCLARATION DES COAUTEURS20
18 PROJET DE DÉCISION DU CONSEIL GÉNÉRAL SUR LES PROCÉDURES VISANT À ACCROÎTRE LA TRANSPARENCE ET À AMÉLIORER LE RESPECT DES PRESCRIPTIONS EN MATIÈRE DE NOTIFICATION AU TITRE DES ACCORDS DE L'OMC – ARGENTINE; AUSTRALIE; CANADA; CHILI; COSTA RICA; ÉTATS-UNIS; ISLANDE; ISRAËL; JAPON; MEXIQUE; NORVÈGE; NOUVELLE-ZÉLANDE; PARAGUAY; PHILIPPINES; RÉPUBLIQUE DE CORÉE; ROYAUME-UNI; SINGAPOUR; SUISSE; TERRITOIRE DOUANIER DISTINCT DE TAIWAN, PENGHU, KINMEN ET MATSU; ET UNION EUROPÉENNE
19 DÉCLARATION DU G-90 SUR LE TRAITEMENT SPÉCIAL ET DIFFÉRENCIÉ – COMMUNICATION PRÉSENTÉE PAR L'AFRIQUE DU SUD AU NOM DU G-9021
20 COMMUNICATION CONJOINTE SUR DES QUESTIONS SYSTÉMIQUES – DÉCLARATION DE LA SUISSE22
21 RENFORCER LE CARACTÈRE MULTILATÉRAL DE L'ORGANISATION MONDIALE DU COMMERCE – DEMANDE PRÉSENTÉE PAR LE GROUPE AFRICAIN22
22 REDYNAMISER LES TRAVAUX DU COMITE DES RÈGLES D'ORIGINE CONCERNANT LA MISE EN ŒUVRE DES DÉCISIONS MINISTÉRIELLES DE BALI ET DE NAIROBI SUR LES RÈGLES D'ORIGINE PRÉFÉRENTIELLES EN FAVEUR DES PMA – DÉCLARATION DU GROUPE DES PMA22
23 PROPOSITION DE DÉCISION MINISTÉRIELLE SUR LE RENFORCEMENT DE LA RÉSILIENCE ET DE LA PRÉPARATION PAR LA FACILITATION DES ÉCHANGES – COMMUNICATION DU BANGLADESH; DU CANADA; DU COSTA RICA; DES ÉTATS-UNIS; DU JAPON; DU MEXIQUE; DE LA NORVÈGE; DU PANAMA; DU TERRITOIRE DOUANIER DISTINCT DE TAIWAN, PENGHU, KINMEN ET MATSU; DE LA TURQUIE; ET DE L'URUGUAY22
24 PROPOSITION DE DÉCLARATION RELATIVE AUX QUESTIONS SANITAIRES ET PHYTOSANITAIRES POUR LA DOUZIÈME CONFÉRENCE MINISTÉRIELLE DE L'OMC: RELEVER LES DÉFIS SPS DU MONDE MODERNE – ARGENTINA, AUSTRALIE, BELIZE, BRÉSIL, BURKINA FASO, CABO VERDE, CANADA, CHILI, COLOMBIE, COSTA RICA, COTE D'IVOIRE, ÉQUATEUR, EL SALVADOR, ÉTATS-UNIS, GAMBIE, GROUPE ACP; GROUPE AFRICAIN; GUATEMALA, HONDURAS, JAPON, MEXIQUE, NOUVELLE-ZÉLANDE, PANAMA, PARAGUAY, PÉROU, RÉPUBLIQUE DOMINICAINE; SÉNÉGAL, SINGAPOUR, TADJIKISTAN, TOGO, UKRAINE, URUGUAY ET VIET NAM
25 POLITIQUES RESTRICTIVES DE L'ARABIE SAOUDITE VISANT LES IMPORTATIONS DE VOLAILLES – DEMANDE PRÉSENTÉE PAR LE BRÉSIL23
26 UTILISATION DE LA PLATE-FORME INTERPREFY – DÉCLARATION DU MAROC 23
27 RÉUNION VIRTUELLE DES MINISTRES DU COMMERCE DES PAYS ARABES – DÉCLARATION DU ROYAUME D'ARABIE SAOUDITE AU NOM DU GROUPE ARABE23
28 PAYS EN DÉVELOPPEMENT SANS LITTORAL – DÉCLARATION DE LA MONGOLIE AU NOM DES PDSL23
29 RÉPONSE DE L'OMC FACE À LA PANDÉMIE: DES RÈGLES COMMERCIALES QUI CONTRIBUENT AU RENFORCEMENT DE LA RÉSILIENCE, À LA RÉPONSE FACE AUX CRISES NATIONALES ET MONDIALES ET À LA REPRISE – COMMUNICATION PRÉSENTÉE PAR L'AFRIQUE DU SUD, L'ÉGYPTE, L'OUGANDA, LE PAKISTAN, LA RÉPUBLIQUE BOLIVARIENNE DU VENEZUELA, SRI LANKA ET LA TUNISIE
30 COMITÉ DU BUDGET DES FINANCES ET DE L'ADMINISTRATION 24

30.1 Rapports et recommandations	24
31 RÉGIME DES PENSIONS DE L'OMC	24
31.1 Rapports	24
32 ARRANGEMENTS ADMINISTRATIFS CONCERNANT LES MEMBRES AYANT DES ARRIÉRÉS DE CONTRIBUTIONS	24
33 CENTRE DU COMMERCE INTERNATIONAL CNUCED/OMC – RAPPORT DU GROUPE CONSULTATIF COMMUN SUR SA CINQUANTE-QUATRIÈME SESSION	25
34 EXAMEN DES ACTIVITÉS DE L'OMC	25
35 PRÉSIDENCE DU COMITÉ DES MARCHÉS PUBLICS – AUSTRALIE; CANADA; ÉTATS-UNIS; ISRAËL; JAPON; MONTÉNÉGRO; NOUVELLE-ZÉLANDE; ROYAUME-UNI; TERRITOIRE DOUANIER DISTINCT DE TAIWAN, PENGHU, KINMEN ET MATSU; ET UNION EUROPÉENNE	25
36 DÉSIGNATION DU BUREAU DES ORGANES SUBSIDIAIRES DU CONSEIL DU COMMERCE DES MARCHANDISES – RAPPORT DU PRÉSIDENT DU CONSEIL DU COMMERCE DES MARCHANDISES	26
37 DÉSIGNATION DES PRÉSIDENTS DES ORGANES DE L'OMC	26
38 DÉSIGNATION DE LA PROCHAINE DIRECTRICE GÉNÉRALE	27
39 ÉLECTION DU PRÉSIDENT	28
1 RAPPORTS DE LA PRÉSIDENTE DU COMITÉ DES NÉGOCIATIONS COMMERCIAI RAPPORTS DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE (WT/GC/M/190; WT/GC/M WT/GC/M/192; WT/GC/M/193 ET WT/GC/M/194)	

- 1.1. Les Ministres réunis à Doha ont créé le Comité des négociations commerciales (CNC), qui relève du Conseil général et qui est chargé de superviser la conduite globale des négociations (WT/MIN(01)/DEC/1). Conformément aux principes et pratiques entérinés par le Comité des négociations commerciales à sa première réunion en 2002 (TN/C/M/1), le CNC fait rapport à chaque réunion ordinaire du Conseil général.
- 1.2. À la réunion de mars, le Président a rappelé la réunion informelle du CNC et des Chefs de délégation convoquée par le Directeur général adjoint Alan Wolff, représentant tous les DGA, le 25 février. La pratique a été maintenue conformément à ce qui avait été convenu à la réunion du Conseil général de juillet 2020, à savoir que pour tenir compte des délimitations existantes et appropriées entre compétences en matière de gouvernance, les Directeurs généraux adjoints exerceraient leurs responsabilités en consultation étroite, le cas échéant, avec les Membres, représentés par le Président du Conseil général. Le Président a rappelé que le Directeur général adjoint Wolff représentant tous les DGA, avait présidé la réunion et avait présenté un rapport sur les activités récentes. Conformément à la pratique antérieure, le rapport du Directeur général adjoint Wolff, représentant tous les DGA, les rapports des Présidents des organes de négociation et les déclarations faites par les délégations au cours de la réunion informelle du CNC et des Chefs de délégation ont été incorporés dans le compte rendu de la réunion de mars du Conseil général. Les représentants du Burkina Faso; de la Barbade; de la Tunisie; de l'État plurinational de Bolivie; de l'Argentine et de Maurice (Groupe africain) ont pris la parole. Le Conseil général a pris note du rapport³ du Directeur général adjoint Wolff, présenté au nom de tous les DGA le 25 février, ainsi que des déclarations faites ce jour-là et de celles qui avaient été prononcées lors de la réunion informelle du CNC et des Chefs de délégation du 25 février.4

³ Le rapport du Directeur général adjoint Wolff, représentant tous les Directeurs généraux adjoints (également distribué sous la cote JOB/TNC/90), et les rapports des Présidents des organes de négociation à la réunion informelle du CNC et des Chefs de délégation du 25 février figurent dans le compte rendu de la réunion du Conseil général de mars et sont également distribués sous la cote WT/GC/M/190.

⁴ Les déclarations faites à la réunion informelle du CNC et des Chefs de délégation du 25 février par les délégations ci-après sont incorporées dans le compte rendu de la réunion du Conseil général de mars figurant dans le document WT/GC/M/190: Suisse; Monténégro; Brésil; Union européenne; Nigéria; Mexique; Maroc; Malaisie; Panama (Membres relevant de l'article XII); Chine; Norvège; Hong Kong, Chine; Chili (Discussions structurées sur la facilitation de l'investissement pour le développement); République de Corée; Taipei chinois;

- 1.3. À la réunion de <u>mai</u>, la Directrice générale, Dre Ngozi Okonjo-Iweala, en sa qualité de Présidente du CNC, a indiqué que le CNC avait tenu sa quarantième session formelle ⁵ le 3 mai en même temps qu'une réunion informelle des Chefs de délégation. Sa déclaration liminaire et le résumé de cette réunion avaient été distribués sous la cote JOB/TNC/91. Le Conseil général a pris note du rapport de la Directrice générale.
- 1.4. À la réunion de juillet, la Directrice générale, en tant que Présidente du CNC, a informé les Membres des faits nouveaux intervenus dans ce domaine et a rendu compte des trois réunions tenues le 25 juin, le 15 juillet⁶ et le 23 juillet. Ses déclarations au cours de ces réunions ont été distribuées dans les documents JOB/TNC/93, JOB/TNC/94, JOB/TNC/95 et JOB/TNC/96. Conformément à la pratique antérieure, le rapport de la Directrice générale, les rapports des Présidents des organes de négociation et les déclarations faites par les délégations au cours de la réunion informelle du CNC et des Chefs de délégation du 23 juillet ont été incorporés dans le compte rendu de la réunion de juillet du Conseil général.⁷ Le Conseil général a pris note du rapport de la Directrice générale.⁸
- 1.5. À la réunion d'octobre, la Directrice générale, en tant que Présidente du CNC, a informé les Membres des faits nouveaux intervenus dans ce domaine et a rendu compte de la réunion informelle du CNC et des Chefs de délégation tenue le 30 septembre. La déclaration qu'elle a prononcée à cette réunion a été distribuée dans le document JOB/TNC/98. Conformément à la pratique antérieure, le rapport de la Directrice générale, les rapports des Présidents des organes de négociation et les déclarations prononcées par les délégations au cours de la réunion informelle du CNC et des Chefs de délégation du 30 septembre ont été incorporés dans le compte rendu de la réunion du Conseil général d'octobre. Les représentants du Chili, du Canada, de l'Afrique du Sud, de l'Inde, de la

Islande (Groupe de travail informel sur le commerce et l'égalité des genres); Argentine; Australie (Initiative liée à la Déclaration conjointe sur le commerce électronique); Jamaïque (ACP); Égypte; Royaume-Uni; Japon; Singapour; Bangladesh; Philippines; Paraguay; Canada (Groupe d'Ottawa); Népal; Nouvelle-Zélande; Turquie; Pakistan; Fédération de Russie; Sainte-Lucie (CARICOM); Équateur; Tchad (PMA); Indonésie; Royaume d'Arabie saoudite; République de Moldova; Angola; Uruguay (Groupe de travail informel sur les MPME); Costa Rica (Initiative conjointe sur la réglementation intérieure dans le domaine des services); Sri Lanka; République bolivarienne du Venezuela; Thaïlande; Inde; Afrique du Sud; Maurice (Groupe africain); Afghanistan; Fidji (Groupe du Pacifique); Colombie; Ouganda; Cambodge; Cameroun; Kazakhstan; Sénégal; et Pérou.

 $^{^{5}}$ Le compte rendu de la quarantième session formelle du Comité des négociations commerciales a été distribué dans le document TN/C/M/40.

⁶ Le compte rendu de la quarante-et-unième session formelle du Comité des négociations commerciales – la réunion virtuelle du CNC sur la pêche au niveau ministériel – a été distribué dans le document TN/C/M/41.

⁷ Le rapport de la Directrice générale et les rapports des Présidents des organes de négociation à la réunion informelle du CNC et des Chefs de délégation du 23 juillet ont été distribués dans le document JOB/TNC/96. À sa demande, le rapport du Président de la session extraordinaire du CCE a été par la suite distribué sous la cote TN/TE/25. Ces documents sont reproduits à l'annexe I du document WT/GC/M/192. Les déclarations faites à la réunion informelle du CNC et des Chefs de délégation du 23 juillet par les délégations ci-après ont été incorporées dans le compte rendu de la réunion du Conseil général de mai dans le document WT/GC/M/192: Uruguay (Groupe de travail informel sur les MPME); Australie (Groupe de Cairns et Initiative liée à la déclaration conjointe sur le commerce électronique); Suisse; Singapour; Équateur; Pakistan; Japon; Nigéria; Mexique; Barbade (CARICOM); Argentine; Islande (Groupe de travail informel sur le commerce et l'égalité des genres); Union européenne; Indonésie; Brésil; République de Corée; Royaume d'Arabie saoudite (Groupe arabe); Norvège; Panama (Membres relevant de l'article XII); Chine; Nouvelle-Zélande; Maurice (Groupe africain); Honduras; Costa Rica (Initiative conjointe sur la réglementation intérieure dans le domaine des services); Fédération de Russie; République de Moldova; Chili (Discussions structurées sur la facilitation de l'investissement pour le développement); Népal; États-Unis; Sierra Leone; Inde; Canada (Groupe d'Ottawa et Discussions structurées sur le commerce et la durabilité environnementale); Taipei chinois; Afrique du Sud; Paraguay; Colombie; Royaume-Uni; Malaisie; Jamaïque (ACP); Turquie; Bangladesh; Égypte; Tchad (PMA); Viet Nam; Pérou; Vanuatu (Groupe du Pacifique); Thaïlande; Ouganda et Cameroun.

⁸ Le rapport de la Directrice générale a été distribué dans le document JOB/GC/265.

⁹ Le rapport de la Directrice générale et les rapports des Présidents des organes de négociation à la réunion informelle du CNC et des Chefs de délégation du 30 septembre ont été distribués dans le document JOB/TNC/98. Ils sont reproduits en tant qu'annexe du document WT/GC/M/193. Les déclarations faites à la réunion informelle du CNC et des Chefs de délégation du 30 septembre par les délégations ci-après sont incorporées dans le compte rendu de la réunion d'octobre du Conseil général dans le document WT/GC/M/193: Brésil; Suisse; Mexique; Japon; Turquie; Maurice (Groupe africain); Chili (Discussions structurées sur la facilitation de l'investissement pour le développement); Bangladesh; Australie (Initiative liée à la déclaration conjointe sur le commerce électronique); Norvège; Union européenne; Singapour; Afrique du Sud; Tunisie; Jamaïque (ACP); Royaume d'Arabie saoudite (Groupe arabe); Nouvelle-Zélande; Chine; Philippines; Indonésie; Royaume-Uni; Costa Rica (Règlementation intérieure dans le domaine des services);

Norvège et de l'Australie ont pris la parole. Le Conseil général a pris note du rapport de la Directrice générale et des déclarations faites ce jour-là ainsi que de celles qui avaient été prononcées lors de la réunion informelle du CNC et des Chefs de délégation du 30 septembre.¹⁰

1.6. À la réunion de <u>novembre</u>, la Directrice générale, en tant que Présidente du CNC, a présenté son rapport sur les travaux dans ce domaine, sur la réunion formelle du CNC et sur la réunion informelle des Chefs de délégation tenue le 19 novembre. Dans le cadre des obligations du CNC de faire rapport au Conseil général – et par l'intermédiaire du Conseil général à la Conférence ministérielle, des rapports écrits ont été distribués par tous les présidents des organes établis par le CNC, sous leur propre responsabilité, dans les documents TN/AG/50, TN/CTD/35, TN/DS/32, TN/IP/30, TN/MA/34, TN/RL/34, TN/S/42 et TN/TE/26. La déclaration qu'elle a prononcée à cette réunion a été distribuée dans le document JOB/TNC/101. Le Conseil général a pris note du rapport de la Directrice générale et des rapports des Présidents des organes de négociation qui, comme l'a mentionné la Directrice générale, seront transmis aux Ministres à la douzième Conférence ministérielle dans le cadre du rapport du Conseil général, que la Présidente soumettra aux Ministres dans sa déclaration à la Conférence. Il a également pris note du fait que les travaux sur les résultats de la douzième Conférence ministérielle se poursuivraient dans les prochains jours, et que tous les résultats de ces travaux seraient présentés aux Ministres à la douzième Conférence ministérielle.¹¹

2 MISE EN ŒUVRE DES RÉSULTATS DE BALI, DE NAIROBI ET DE BUENOS AIRES - DÉCLARATIONS DE LA PRÉSIDENCE (WT/GC/M/190; WT/GC/M/191; WT/GC/M/192; ET WT/GC/M/194)

- 2.1. Depuis juillet 2014, le point consacré à la mise en œuvre des résultats de Bali est inscrit à l'ordre du jour des réunions du Conseil général à la demande de la Présidence afin de présenter des renseignements actualisés sur les travaux accomplis dans le cadre des organes permanents qui travaillent directement sur les diverses décisions de Bali. Après les dixième et onzième sessions de la Conférence ministérielle, des rapports sur la mise en œuvre des résultats de Nairobi et de Buenos Aires ont également été présentés au titre de ce point.
- 2.2. Aux réunions du Conseil général de <u>mars</u>, <u>mai</u>, <u>juillet</u>, <u>octobre</u> et <u>novembre</u>, le Président a fait rapport sur les travaux menés dans le cadre des organes permanents de l'OMC pour remplir les mandats ministériels de Bali, de Nairobi et de Buenos Aires.¹²
- 2.3. À la réunion de <u>mars</u>, les représentants de l'Afrique du Sud, de l'Union européenne, du Tchad (PMA), de l'Indonésie, des Philippines, de l'Inde, de l'Ukraine et du Cambodge ont pris la parole. Le Conseil général a pris note du rapport du Président et de la déclaration.
- 2.4. À la réunion de <u>mai</u>, le Président du CCD et les représentants du Tchad (PMA), de l'Union européenne, de l'Indonésie et de l'Inde ont pris la parole. Le Conseil général a pris note du rapport du Président et des déclarations.
- 2.5. À la réunion de <u>juillet</u>, les représentants du Tchad (PMA); de l'Indonésie; de la Tanzanie; de l'Union européenne; de l'Inde et du Royaume-Uni ont pris la parole. L'Afrique du Sud a par la suite communiqué sa déclaration. Le Conseil général a pris note du rapport du Président et des déclarations.
- 2.6. À la réunion d'<u>octobre</u>, les représentants du Tchad (PMA); du Pakistan; de l'Afrique du Sud; de l'Inde; de la Tunisie; de l'Union européenne; du Nigéria; de Maurice (Groupe africain); de Sri Lanka;

Fédération de Russie; Tchad (PMA); Inde; Uruguay (Groupe de travail informel sur les MPME); Argentine; Mongolie; Islande (Groupe de travail informel sur le commerce et l'égalité des genres); Égypte; Nigéria; Panama (Membres relevant de l'Article XII); République de Corée; Pakistan; Hong Kong, Chine; Taipei chinois; Népal; Canada (Discussions structurées sur le commerce et la durabilité environnementale et Groupe d'Ottawa); Ouganda; Viet Nam; Colombie; République bolivarienne du Venezuela; Sri Lanka; République de Moldova; Honduras et Cameroun.

¹⁰ Le rapport de la Directrice générale a été distribué dans le document JOB/GC/276.

¹¹ Le rapport de la Directrice générale a été distribué dans le document JOB/GC/286.

¹² Les déclarations de la Présidence ont par la suite été distribuées dans les documents JOB/GC/252, JOB/GC/258, JOB/GC/266 et JOB/GC/283.

de l'Indonésie; de la République centrafricaine; du Cameroun; et de l'Égypte ont pris la parole. Le Conseil général a pris note du rapport du Président et des déclarations.

2.7. À la réunion de <u>novembre</u>, la Directrice générale et les représentants de l'Afrique du Sud, de l'Inde, de l'Indonésie, du Pakistan, du Tchad (PMA) et de l'Union européenne ont pris la parole. Le Conseil général a pris note du rapport du Président et des déclarations.

3 QUESTIONS LIÉES AU COMMERCE EN RAPPORT AVEC LA COVID-19

- 3.1 Processus multilatéral mené par un facilitateur, sous les auspices du Conseil général, sur la réponse de l'OMC face à la pandémie Rapports du facilitateur (WT/GC/M/192; WT/GC/M/193 et WT/GC/M/194)
- 3.1. Pour répondre à des demandes des Membres, le Président a établi, le 22 juin, un processus horizontal et multilatéral dirigé par un facilitateur sur la réponse de l'OMC face à la pandémie, sous les auspices du Conseil général. Le Président a désigné l'Ambassadeur David Walker (Nouvelle-Zélande), ancien Président du Conseil général, pour faciliter ce processus.¹³
- 3.2. Aux réunions du Conseil général de <u>juillet</u>, d'<u>octobre</u> et de <u>novembre</u>, le facilitateur a fait rapport sur les discussions et les travaux menés dans le cadre du processus multilatéral sur la réponse de l'OMC face à la pandémie.¹⁴
- 3.3. À la réunion de <u>juillet</u>, le facilitateur a informé les Membres des consultations et des diverses réunions qui avaient eu lieu depuis sa désignation en tant que facilitateur le 22 juin, et a exposé la manière dont il envisageait les travaux dans le cadre de ce processus après la pause d'été. Les représentants du Brésil; de l'Uruguay; du Viet Nam; de la Norvège; de la Jamaïque (ACP); de la République de Corée; du Royaume-Uni; de la Chine; de la Turquie; de la Malaisie; du Tchad (PMA); de la Côte d'Ivoire; de Maurice (Groupe africain); du Chili; de la Colombie; de l'Australie; du Brunéi Darussalam; de Sainte-Lucie (CARICOM); de l'Inde; des États-Unis; des Fidji (Groupe du Pacifique); de l'Union européenne; de l'Argentine; du Paraguay; du Costa Rica; de la Fédération de Russie; de l'Équateur; de l'Afrique du Sud; de la Suisse; de Singapour; du Honduras; de l'Indonésie; des Philippines; du Kazakhstan; de la Mongolie; et du Royaume d'Arabie saoudite ont pris la parole. Le Pakistan, les Fidji, le Nigéria et le Bangladesh ont par la suite communiqué leurs déclarations. Le Conseil général a pris note du rapport du facilitateur et des déclarations.
- 3.4. À la réunion d'<u>octobre</u>, le facilitateur a fourni aux Membres des renseignements sur les réunions thématiques qu'il avait convoquées au mois de septembre dans le cadre de cinq séances tenues les 1^{er}, 8, 13, 15 et 21 septembre. Les représentants du Libéria; des Philippines; du Népal; du Brunéi Darussalam; du Nigéria; du Mexique; de Maurice (Groupe africain); du Tchad (PMA); du Paraguay; de l'Argentine; de la Fédération de Russie; du Pakistan; de la Tunisie; de la Malaisie; du Honduras; de la Jamaïque (ACP); du Brésil; du Vanuatu (Groupe du Pacifique); de la Turquie; de Chine; de Singapour; de Sri Lanka; de la République dominicaine; du Taipei chinois; de la Norvège; de la Suisse; de l'Équateur; du Chili; de l'Afrique du Sud; du Canada; de la Thaïlande; de l'Union européenne; de l'Indonésie; du Royaume-Uni; de la République de Corée; de l'Australie; de la Colombie; de l'Inde et du Kazakhstan ont pris la parole. Hong Kong, la Chine et le Maroc ont par la suite communiqué leurs déclarations. Le Conseil général a pris note du rapport du facilitateur et des déclarations.
- 3.5. À la réunion de <u>novembre</u>, le facilitateur a présenté au Conseil général son rapport sur la réponse multilatérale de l'OMC à la pandémie, en vue de la douzième Conférence ministérielle. Il a également présenté un projet de texte sous sa propre responsabilité, joint à son rapport écrit reproduit dans le document JOB/GC/281. Les représentants du Nigéria; du Pakistan (Afrique du Sud, Égypte, Ouganda, Sri Lanka, Tunisie et République bolivarienne du Venezuela); du Taipei chinois; du Brunéi Darussalam; du Guatemala; du Tchad (PMA); de la Barbade (CARICOM); du Sri Lanka; de Singapour; de l'Union européenne; du Japon; de Maurice (Groupe africain); de la Tunisie; du Canada; de la Turquie; de l'Argentine; de l'Indonésie; du Royaume-Uni; du Paraguay; de la Fédération de Russie; de la Suisse; des États-Unis; du Chili; de l'Équateur; de la République de Corée; de l'Inde et de l'Afrique du Sud ont pris la parole. Le Conseil général a pris note du rapport

¹³ Voir la déclaration du Président dans le document JOB/GC/262.

 $^{^{14}}$ Les rapports du facilitateur ont par la suite été distribués dans les documents JOB/GC/269, JOB/GC/273 et JOB/GC/281.

du facilitateur reproduit dans le document JOB/GC/281, des déclarations et du fait que le Président serait en contact avec les délégations et le facilitateur pour discuter de la manière de faire avancer ces travaux jusqu'à la CM12.

- 3.2 Invitation à éviter les restrictions à l'exportation de vaccins contre la COVID-19 et les restrictions commerciales qui empêchent l'égalité d'accès aux vaccins contre la COVID-19 Communication et déclaration de la Colombie, du Costa Rica, de l'Équateur, du Panama et du Paraguay (WT/GC/M/190 et WT/GC/M/191)
- 3.6. À la réunion de <u>mars</u>, le représentant de la Colombie, s'exprimant au nom des coauteurs, a présenté la communication distribuée dans le document WT/GC/W/818 et a fait une déclaration sur cette question. Les représentants de l'Union européenne; de l'Ukraine; de Sainte-Lucie (CARICOM); de la République de Corée; de l'Indonésie; de la Turquie; du Taipei chinois; de l'Australie; du Royaume-Uni; de la Jamaïque (ACP); de l'Afrique du Sud; du Pérou et de l'Inde ont pris la parole. La Colombie a de nouveau pris la parole. Le Conseil général a pris note des déclarations.
- 3.7. À la réunion de <u>mai</u>, les représentants du Paraguay et de la Colombie, s'exprimant au nom des coauteurs, ont présenté leur déclaration sur la question. Les représentants de la République dominicaine; de l'Équateur; du Panama; de l'Australie; de l'Argentine; du Pérou; de la Jamaïque (ACP); de l'Uruguay; du Tchad (PMA); de l'Afrique du Sud; de l'Union européenne; du Royaume-Uni; de la République de Corée; du Canada; de Sainte-Lucie (CARICOM); de Sri Lanka; de l'Inde; du Mexique; du Taipei chinois; de l'État plurinational de Bolivie et du Costa Rica ont pris la parole. Le Conseil général a pris note des déclarations.

3.3 COVID-19 et au-delà: Commerce et santé – Mises à jour et communication (WT/GC/M/190, WT/GC/M/191 et WT/GC/M/192)

- 3.8. À la réunion de <u>mars</u>, le représentant du Canada, au nom des coauteurs, a évoqué une proposition de projet de déclaration du Conseil général figurant dans le document JOB/GC/251 et a fait une déclaration sur cette question. Les représentants de la République centrafricaine; du Bangladesh; de l'Afrique du Sud; de Hong Kong, Chine; de l'Inde; du Taipei chinois; des États-Unis; de la Colombie; du Pérou; des Philippines; du Royaume-Uni; de la Norvège et de Singapour ont pris la parole. Le Canada a de nouveau pris la parole. Le Conseil général a pris note des déclarations.
- 3.9. À la réunion de <u>mai</u>, le représentant du Canada, au nom des coauteurs, a fait référence au texte révisé d'une proposition de projet de déclaration du Conseil général figurant dans le document JOB/GC/251/Rev.1 et a fait une déclaration sur cette question. Des représentants de la Colombie; de l'Islande; de la Nouvelle-Zélande; de Hong Kong, Chine; de la Fédération de Russie; de l'Inde; du Taipei chinois; de la République de Corée; du Mexique; des États-Unis; de l'Uruguay; du Chili; de la Turquie; de la Norvège; de la République de Moldova; de l'Indonésie; du Royaume-Uni; du Tchad (PMA); du Nigéria; de la Chine; des Fidji; du Bangladesh; de la Barbade; du Vanuatu (Groupe du Pacifique); de l'Afrique du Sud; du Japon; du Pakistan; du Kazakhstan; de Singapour et de l'Union européenne ont pris la parole. Le Canada a de nouveau pris la parole. Le Conseil général a pris note des déclarations.
- 3.10. À la réunion de <u>juillet</u>, le représentant du Canada, au nom des coauteurs, a fait référence à la version révisée et mise à jour du projet de déclaration du Conseil général figurant dans le document WT/GC/W/823, qui contenait un certain nombre d'améliorations et d'ajouts par rapport à la version proposée précédente. Le Conseil général a pris note de la déclaration.¹⁵

3.4 Réponses d'urgence en matière de politique commerciale à la crise de la COVID-2019 – Communication de l'Union européenne au Conseil général de l'OMC (WT/GC/M/192)

3.11. À la réunion de <u>juillet</u>, le représentant de l'Union européenne a présenté sa communication reproduite dans le document WT/GC/231 qui exposait ses vues sur la manière dont les Membres de

¹⁵ Voir le paragraphe 3.3 pour la liste des Membres qui sont intervenus sur le point 7 de l'ordre du jour du Conseil général de juillet intitulé "Préparation de la douzième session de la Conférence ministérielle – Déclaration du Président", le point 7.1 de l'ordre du jour de la réunion du Conseil général de juillet intitulé "Réponse de l'OMC face à la pandémie – Rapport du facilitateur" et le point 8 de l'ordre du jour de la réunion du Conseil général de juillet intitulé "Contributions au processus multilatéral concernant la réponse de l'OMC face à la pandémie"

l'OMC apporteraient une contribution collective et solide aux efforts internationaux visant à répondre à la pandémie de la COVID -2019. Le Conseil général a pris note de la déclaration. 16

- 3.5 Déclaration ministérielle sur la lutte contre la COVID-19, l'atténuation de ses conséquences et le rétablissement après l'épidémie et au-delà Communication présentée par le territoire douanier distinct de Taiwan, Penghu, Kinmen et Matsu (WT/GC/M/192)
- 3.12. À la réunion de <u>juillet</u>, le représentant du Taipei chinois a présenté sa communication distribuée sous la cote WT/GC/W/822, qui comprenait quelques points venant s'ajouter aux éléments inclus dans la proposition sur le commerce et la santé. Le Conseil général a pris note de la déclaration.¹⁷

4 QUESTIONS RELEVANT DU CONSEIL DES ADPIC

- 4.1 Rapport de situation sur l'examen par le Conseil des ADPIC de la "Proposition de dérogation à certaines dispositions de l'Accord sur les ADPIC pour la prévention, l'endiguement et le traitement de la COVID-19" Déclaration du Président du Conseil des ADPIC (WT/GC/M/190; WT/GC/M/191; WT/GC/M/192; WT/GC/M/193 et WT/GC/M/194).
- 4.1. Aux réunions du Conseil général de <u>mars</u>, <u>mai</u>, <u>juillet</u>, <u>octobre</u> et <u>novembre</u>, le Président du Conseil des ADPIC a présenté les rapports de situation sur la "Proposition de dérogation à certaines dispositions de l'Accord sur les ADPIC pour la prévention, l'endiguement et le traitement de la COVID-19" figurant dans le document IP/C/W/669 et dans les addenda et la révision y relatifs.¹⁸
- 4.2. À la réunion de <u>mars</u>, les représentants du Vanuatu, de la République de Corée; du Maroc; du Pakistan; du Bangladesh; du Nigéria; du Mozambique; de la Jamaïque (ACP); de l'Afrique du Sud; de l'Égypte; de l'Indonésie; de Maurice (Groupe africain); des Philippines; de la Chine; du Zimbabwe; du Cameroun; de l'Australie; du Chili; de la Turquie; de la Suisse; de la Nouvelle-Zélande; du Japon; de la République centrafricaine; de l'Inde; de la Tanzanie; de la Norvège; de Singapour; de la Namibie; de Cuba; du Tchad (PMA); du Gabon; de la Malaisie; du Cambodge et du Canada ont pris la parole. Le Conseil général a pris note du rapport du Président du Conseil des ADPIC et des déclarations.
- 4.3. À la réunion de <u>mai</u>, les représentants de Maurice (Groupe africain); de l'Afrique du Sud; de l'Indonésie; de Vanuatu (Groupe du Pacifique); de Sainte-Lucie (CARICOM); de la Barbade; du Paraguay; de la Tunisie; de la Malaisie; du Nigéria; du Cameroun; du Népal; de l'Afghanistan; du Royaume-Uni; de la Jamaïque (ACP); du Bangladesh; du Pakistan; des Maldives; de la Tanzanie; de la Norvège; du Tchad (PMA); de l'Uruguay; du Chili; de la Chine; du Zimbabwe; d'El Salvador; de la Namibie; de Sri Lanka; de l'État plurinational de Bolivie; du Brésil; du Royaume d'Arabie saoudite; de l'Équateur; des Fidji; de la Turquie; des États-Unis; de l'Union européenne; de l'Égypte; du Japon; des Philippines; de la Suisse; de Singapour et de l'Inde ont pris la parole. Durant son intervention, le représentant du Zimbabwe s'est référé aux points 2, 4, 7 et 8 de l'ordre du jour de la réunion du

¹⁶ Voir le paragraphe 3.3 pour la liste des Membres qui sont intervenus sur le point 7 de l'ordre du jour du Conseil général de juillet intitulé "Préparation de la douzième session de la Conférence ministérielle – Déclaration du Président", le point 7.1 de l'ordre du jour de la réunion du Conseil général de juillet intitulé "Réponse de l'OMC face à la pandémie – Rapport du facilitateur" et le point 8 de l'ordre du jour de la réunion du Conseil général de juillet intitulé "Contributions au processus multilatéral concernant la réponse de l'OMC face à la pandémie"

¹⁷ Voir le paragraphe 3.3 pour la liste des Membres qui sont intervenus sur le point 7 de l'ordre du jour du Conseil général de juillet intitulé "Préparation de la douzième session de la Conférence ministérielle – Déclaration du Président", le point 7.1 de l'ordre du jour de la réunion du Conseil général de juillet intitulé "Réponse de l'OMC face à la pandémie – Rapport du facilitateur" et le point 8 de l'ordre du jour de la réunion du Conseil général de juillet intitulé "Contributions au processus multilatéral concernant la réponse de l'OMC face à la pandémie"

¹⁸ Voir les documents JOB/IP/42, JOB/IP/44, JOB/IP/47/Rev.1, JOB/IP/50/Rev.1 et JOB/IP/53.

Conseil général de mai. ¹⁹ La Directrice générale a également pris la parole. Le Conseil général a pris note du rapport du Président du Conseil des ADPIC et des déclarations. ²⁰

- 4.4. À la réunion de <u>juillet</u>, les représentants de l'Afrique du Sud; du Nigéria; de l'Argentine; de la Barbade (CARICOM); de la République centrafricaine; de la Colombie; de la Chine; du Tchad (PMA); du Bangladesh; du Népal; de la Malaisie; de la Tanzanie; des Fidji (Groupe du Pacifique); du Maroc; du Kenya; de Maurice (Groupe africain); de la Sierra Leone; de la Jamaïque (ACP); des Maldives; du Zimbabwe; de la Turquie, du Botswana; du Pakistan; de l'Union européenne; du Brésil; de la Norvège; de l'Afghanistan; de Cabo Verde; de la Suisse; de l'État plurinational de Bolivie; de l'Eswatini; du Royaume d'Arabie saoudite; du Cameroun; du Japon; de la République de Corée; de Singapour et de l'Inde ont pris la parole. Sainte-Lucie (CARICOM) et le Niger ont par la suite communiqué leurs déclarations. Le Conseil général a pris note du rapport du Président du Conseil des ADPIC et des déclarations.
- 4.5. À la réunion d'<u>octobre</u>, les représentants de l'Afrique du Sud; de la Chine; de l'Angola; du Nigéria; du Pakistan; du Chili; de la Colombie; de Maurice (Groupe africain); du Royaume-Uni; de l'Inde; de la Malaisie; du Vanuatu (Groupe du Pacifique); de l'Australie; de la Jamaïque (ACP); des États-Unis; de la Tunisie; de la Norvège; de la République centrafricaine; du Bangladesh; de la République de Corée; du Népal; de la Turquie; du Zimbabwe; du Brésil; de l'Égypte; des Maldives; de Sri Lanka; de l'Union européenne; de la Namibie; de l'Indonésie; du Tchad (PMA); de la Thaïlande; de la Suisse; de l'État plurinational de Bolivie; de Singapour; des Philippines; du Japon; du Pérou; d'El Salvador et du Royaume d'Arabie saoudite ont pris la parole. Le Conseil général a pris note du rapport du Président du Conseil des ADPIC et des déclarations.
- 4.6. À la réunion de <u>novembre</u>, les représentants de la Barbade (CARICOM); du Brésil; de Cuba; du Tchad (PMA); de l'Argentine; du Nigéria; des Maldives; de la Malaisie; de la Mongolie; du Bangladesh; de l'Inde; de la Jamaïque (ACP); de l'Union européenne; du Népal; de la Chine; de la Fédération de Russie; de la Tanzanie; de l'Indonésie; de la Colombie; du Pérou; des États-Unis; du Chili; de l'État plurinational de Bolivie; de la Tunisie; de l'Afrique du Sud; de la Suisse; du Royaume-Uni; du Pakistan; du Japon; de Singapour et du Vanuatu (Groupe du Pacifique) ont pris la parole. La Directrice générale a également pris la parole. Le Conseil général a pris note du rapport du Président du Conseil des ADPIC, y compris du fait que les travaux concernant la dérogation à l'Accord sur les ADPIC se poursuivaient dans les prochains jours et que tout résultat de ces travaux serait présenté aux Ministres à la douzième Conférence ministérielle, ainsi que des déclarations.
- 4.2 Examen annuel du système de licences obligatoires spéciales Paragraphe 7 de l'annexe de l'Accord sur les ADPIC amendé et paragraphe 8 de la Décision sur la mise en œuvre du paragraphe 6 de la Déclaration de Doha sur l'Accord sur les ADPIC et la santé publique Rapport du Conseil des ADPIC (WT/GC/M/194); et,
- 4.3 Proposition de décision sur une prorogation du délai d'acceptation par les Membres du Protocole portant amendement de l'Accord sur les ADPIC (WT/GC/M/194)
- 4.7. En août 2003, le Conseil général a adopté une Décision sur la mise en œuvre du paragraphe 6 de la Déclaration de Doha sur l'Accord sur les ADPIC et la santé publique. Le paragraphe 8 de cette décision prévoyait que le Conseil des ADPIC devrait examiner chaque année le fonctionnement du système défini dans la décision en vue d'assurer son fonctionnement effectif, et faire rapport chaque année au Conseil général sur son fonctionnement. En outre, conformément à la décision d'août 2003, le Conseil général a adopté, en décembre 2005, un Protocole portant amendement de l'Accord sur les ADPIC, qui a été soumis aux Membres pour acceptation. Conformément au paragraphe 3 de

¹⁹ Point 2 de l'ordre du jour de la réunion du Conseil général de mai intitulé "Mise en œuvre des résultats de Bali, de Nairobi et de Buenos Aires – Déclaration du Président", point 4 de l'ordre du jour de la réunion du Conseil général de mai intitulé "Questions relevant du Conseil des ADPIC – Rapport de situation sur l'examen par le Conseil des ADPIC de la "Proposition de dérogation à certaines dispositions de l'Accord sur les ADPIC pour la prévention, l'endiguement et le traitement de la COVID-19" – Déclaration du Président du Conseil des ADPIC", point 7 de l'ordre du jour de la réunion du Conseil général de mai intitulé "Programme de travail sur le commerce électronique et moratoire sur l'imposition de droits de douane sur les transmissions électroniques – Demande de l'Inde", et point 8 de l'ordre du jour de la réunion du Conseil général de mai relatif au "Document intitulé "Statut juridique des initiatives liées à des déclarations conjointes et de leurs résultats négociés" – Demande présentée par l'Afrique du Sud et l'Inde".

²⁰ À la demande de la délégation de la Colombie, sa déclaration est incorporée dans le compte rendu de la réunion du Conseil général de mai et peut être consultée à l'annexe 1 du document WT/GC/M/191.

l'article X de l'Accord sur l'OMC, le Protocole est entré en vigueur le 23 janvier 2017, après acceptation par les deux tiers des Membres de l'OMC. La même disposition juridique stipulait également que pour chaque autre Membre, le Protocole prendrait effet dès son acceptation par celui-ci. À cet égard, le Conseil des ADPIC, à sa réunion d'octobre 2021, est convenu de soumettre au Conseil général une proposition de décision concernant une huitième prorogation du délai d'acceptation du Protocole par les Membres. L'Accord sur les ADPIC amendé et la décision de 2003 prévoyaient tous deux que le Conseil des ADPIC devrait examiner chaque année le fonctionnement du système et faire rapport sur son fonctionnement au Conseil général.

4.8. À la réunion de <u>novembre</u>, le Conseil général a pris note du rapport du Conseil des ADPIC reproduit dans le document IP/C/90 et a adopté le projet de décision reproduit dans le document IP/C/89 prorogeant le délai d'acceptation par les Membres du Protocole portant amendement de l'Accord sur les ADPIC jusqu'au 31 décembre 2023. La décision a été distribuée sous la cote WT/L/1122.

4.4 Plaintes en situation de non-violation ou motivées par une autre situation dans le domaine des ADPIC (WT/GC/M/194)

4.9. À la réunion de <u>novembre</u>, le Conseil général a convenu de transmettre à la douzième Conférence ministérielle, pour adoption par les Ministres, le projet de décision sur le moratoire relatif aux plaintes en situation de non-violation ou motivées par une autre situation dans le domaine des ADPIC reproduit dans le document IP/C/91.²¹ Les représentants de Maurice (Groupe africain); de la Jamaïque (ACP); de la Colombie et du Chili se sont félicités de la décision sur la prorogation du moratoire qui serait transmise à la Conférence ministérielle. Le Conseil général a pris note des déclarations.

5 PROGRAMME DE TRAVAIL SUR LE COMMERCE ÉLECTRONIQUE²²

5.1 Rapports du Président (WT/GC/M/192; WT/GC/M/193 et WT/GC/M/194)

- 5.1. À la réunion du Conseil général de décembre 2019, les Membres avaient adopté une Décision sur le Programme de travail sur le commerce électronique, dans laquelle ils étaient convenus de redynamiser ces travaux, y compris en tenant des discussions structurées sur la base de tous les sujets d'intérêt abordés par les Membres. Les Membres sont également convenus de proroger le moratoire et de faire rapport aux Ministres à la CM12.
- 5.2. À la réunion de <u>juillet</u>, le Président a présenté un rapport sur cette question qui a par la suite été distribué dans le document JOB/GC/267. Le Conseil général a pris note du rapport du Président.²³
- 5.3. À la réunion d'<u>octobre</u>, le Président a présenté un rapport sur cette question qui a par la suite été distribué dans le document JOB/GC/275. Le Conseil général a pris note du rapport du Président.²⁴
- 5.4. À la réunion de <u>novembre</u>, le Président a présenté un rapport sur cette question qui a par la suite été distribué dans le document JOB/GC/284. Le Président a suggéré que les deux projets de décisions WT/GC/W/831/Rev.4 et WT/GC/W/838/Rev.1 soient transmis à la Conférence ministérielle pour examen par les Membres. Tout ajout de Membre à la liste des coauteurs sera pris en compte et communiqué aux Ministres. Les représentants du Panama; de la Malaisie; du Taipei chinois; du Canada; de l'Argentine; de Hong Kong, Chine; du Nigéria; de l'Afrique du Sud; du Tchad (PMA); du Népal; de la Barbade (CARICOM); de Sainte-Lucie (OEAO); de Maurice (Groupe africain); de la Jamaïque (ACP); des États-Unis; de Singapour; du Brésil; de l'Équateur; du Japon; de la Norvège; de la Thaïlande; de la Colombie; du Royaume-Uni; du Guatemala; de Sri Lanka; du Pakistan; de la Fédération de Russie; de l'Union européenne; de l'Indonésie; de l'Australie; de la République de Corée; du Costa Rica; du Chili et du Mexique ont pris la parole. L'Inde et la Suisse

²² Voir également le paragraphe 2.2 et la note de bas de page 12.

²¹ Distribué ultérieurement sous la cote WT/MIN(21)/W/4.

²³ Voir le paragraphe 5.6 pour la liste des Membres qui sont intervenus sur le point concernant le Programme de travail sur le commerce électronique.

²⁴ Voir le paragraphe 3.4 pour la liste des Membres qui sont intervenus au titre des points subsidiaires du point 5 de l'ordre du jour de la réunion d'octobre du Conseil général intitulé "Préparation de la douzième session de la Conférence ministérielle".

ont de nouveau pris la parole. Le Conseil général a pris note du rapport du Président et des déclarations.

- 5.2 Programme de travail sur le commerce électronique et moratoire sur l'imposition de droits de douane sur les transmissions électroniques Demande présentée par l'Inde et l'Afrique du Sud (WT/GC/M/190; WT/GC/M/191; WT/GC/M/192 et WT/GC/M/193)
- 5.5. À la réunion de <u>mars</u>, le représentant de l'Inde a fait une déclaration sur cette question. Les représentants des Philippines; du Zimbabwe; de l'Indonésie; de Maurice (Groupe africain); de l'Ukraine; du Nigéria; de la Jamaïque (ACP); de la Thaïlande; du Chill; des États-Unis; du Tchad (PMA); de Sri Lanka; du Taipei chinois; de l'Union européenne; du Pakistan; de la Chine; de la Turquie; de l'Afrique du Sud; du Royaume-Uni; de la République de Moldova; du Pérou; de la Norvège; de la Namibie; du Japon; de Sainte-Lucie (CARICOM); de l'Australie; de la Suisse; du Bangladesh; de Singapour et d'Israël ont pris la parole. L'Inde a de nouveau pris la parole. Le Président a ensuite pris la parole. Le Conseil général a pris note des déclarations.
- 5.6. À la réunion de <u>mai</u>, le représentant de l'Inde a fait une déclaration sur cette question. Les représentants des Philippines, de la République de Corée, du Nigéria, de l'Indonésie, du Pakistan, de l'Australie, du Vanuatu (Groupe du Pacifique); du Taipei chinois; du Népal; de la Norvège; de l'Ouganda; du Royaume-Uni; de Maurice (Groupe africain)-; du Tchad (PMA); du Bangladesh; de l'Afrique du Sud; du Chili; de Singapour; de Sainte-Lucie (CARICOM); de la République de Moldova; de Hong Kong, Chine; du Japon et de la Suisse ont pris la parole. L'Inde a de nouveau pris la parole. Le Conseil général a pris note des déclarations.²⁵
- 5.7. À la réunion de <u>juillet</u>, les représentants de l'Afrique du Sud et de l'Inde ont fait leurs déclarations respectives sur cette question. Les représentants des Philippines; du Nigéria; de l'Australie; de la Thaïlande; du Mexique; du Costa Rica; de Maurice (Groupe africain); de la Jamaïque (ACP); du Tchad (PMA); de Sainte-Lucie (CARICOM); du Zimbabwe; de l'Ouganda; du Maroc; du Népal; de la Tanzanie; du Bangladesh; de L'Union européenne; du Chili; du Taipei chinois; du Royaume-Uni; de La Norvège; des États-Unis; du Japon; des Fidji (Groupe du Pacifique); de la Suisse; de la République de Corée; de l'Afrique du Sud; de l'Indonésie; de Sri Lanka; du Brésil et de Singapour ont pris la parole. Le Pakistan, la Colombie et les Fidji ont par la suite communiqué leurs déclarations. Le Conseil général a pris note des déclarations.
- 5.8. À la réunion d'<u>octobre</u>, les représentants de l'Afrique du Sud et de l'Inde ont fait leurs déclarations respectives sur cette question. Les représentants du Nigéria; de Sri Lanka; du Népal; du Vanuatu (Groupe du Pacifique); de Maurice (Groupe africain); de la Suisse; de l'Ukraine; du Royaume-Uni; de la Jamaïque (ACP); de la Thaïlande; du Canada; de la Colombie; de la Tunisie; du Japon; de la Chine; de la République de Corée; du Pakistan; du Zimbabwe; de l'Union européenne; des États-Unis; de l'Indonésie; de Hong Kong, Chine; de Singapour; du Bangladesh; de la Mongolie; d'Israël et de l'Australie ont pris la parole. Le Taipei chinois a par la suite communiqué sa déclaration. Le Conseil général a pris note des déclarations.
- 5.3 Communication présentée par l'Australie; le Canada; le Chili; la Colombie; le Costa Rica; El Salvador; l'Équateur; la Géorgie; le Guatemala; Hong Kong, Chine; l'Islande; le Mexique; la Norvège; la Nouvelle-Zélande; le Pérou; la République de Corée; le Royaume-Uni; Singapour; la Suisse; le Territoire douanier distinct de Taiwan, Penghu, Kinmen et Matsu; la Thaïlande; l'Ukraine et l'Uruguay (WT/GC/W/194)
- 5.9. À la réunion de <u>novembre</u>, le représentant de la Suisse, s'exprimant au nom des coauteurs, a présenté leur communication conjointe reproduite dans le document WT/GC/W/831/Rev.2. Le Conseil général a pris note de la déclaration.²⁶

²⁵ À la demande de la délégation de la Colombie, sa déclaration est incorporée dans le compte rendu de la réunion du Conseil général de mai et peut être consultée à l'annexe 1 du document WT/GC/M/191.

²⁶ Voir le paragraphe 5.4 pour la liste des Membres qui sont intervenus au titre des points subsidiaires du point 8 de l'ordre du jour de la réunion de novembre du Conseil général intitulé "Programme de travail sur le commerce électronique".

5.4 Le moratoire relatif aux droits de douane sur les transmissions électroniques: la nécessite d'avoir des précisions concernant sa portée et son incidence – Communication présentée par l'Afrique du Sud et l'Inde (WT/GC/W/194)

5.10. À la réunion de <u>novembre</u>, le représentant de l'Inde, s'exprimant au nom des coauteurs, a présenté leur communication reproduite dans le document WT/GC/W/833. Le Conseil général a pris note de la déclaration.²⁷

6 PROGRAMME DE TRAVAIL SUR LES PETITES ÉCONOMIES - RAPPORTS (WT/GC/M/190; WT/GC/M/191; WT/GC/M/192; WT/GC/M/193 ET WT/GC/M/194)

- 6.1. À la réunion de <u>mars</u>, le représentant du Guatemala (PEV) a évoqué le dialogue que le Groupe des PEV entretenait avec les Membres pour élaborer le rapport sur les travaux entrepris depuis la CM11 qui contiendrait aussi les éléments d'un texte convenu en vue d'une Décision ministérielle, notamment en ce qui concerne les travaux futurs. Les représentants de Sri Lanka; de Sainte-Lucie (CARICOM); de La Barbade; du Vanuatu (Groupe du Pacifique) et des Fidji ont ensuite pris la parole. Le Conseil général a pris note des déclarations.
- 6.2. À la réunion de <u>mai</u>, le Président du CCD a informé la réunion que le Groupe des PEV avait tenu des consultations avec les Membres sur la possibilité de convoquer une réunion de la session spécifique pour discuter de l'impact des catastrophes naturelles sur le commerce des petites économies et l'élaboration du rapport concernant les travaux entrepris depuis la CM11 qui contiendrait aussi les éléments d'un texte convenu en vue d'une décision ministérielle, en ce qui concerne notamment les travaux futurs. Les représentants du Guatemala (PEV), de Sainte-Lucie (CARICOM), de la Barbade, du Vanuatu (Groupe du Pacifique) et des Fidji ont pris la parole. Le Conseil général a pris note du rapport du Président du CCD et des déclarations.
- 6.3. À la réunion de <u>juillet</u>, le Président du CCD a rendu compte de la session spécifique consacrée à l'examen de l'impact économique et commercial des catastrophes naturelles sur les petites économies ainsi que des travaux menés dans la perspective d'une décision à la CM12, notant que le coordonnateur du Groupe des PEV consulterait les Membres à ce sujet dans le but de présenter un projet de décision ministérielle aux Membres pour approbation. Les représentants du Guatemala (PEV), de La Barbade (CARICOM), de Maurice et des Fidji ont pris la parole. Le Conseil général a pris note du rapport du Président du CCD et des déclarations.
- 6.4. À la réunion d'<u>octobre</u>, le Président du CCD a indiqué que la proposition présentée par le Groupe des PEV en vue d'une décision ministérielle à la CM12 concernant le programme de travail sur les petites économies serait examinée à la réunion du Comité du 19 octobre. La décision ministérielle proposée prendrait note des travaux réalisés depuis la précédente Conférence ministérielle et proposerait que la session spécifique mette l'accent sur l'intégration des petites économies dans l'économie post-COVID-19, entre autres choses. Les représentants du Guatemala (PEV), de Maurice (Groupe africain), du Vanuatu (Groupe du Pacifique) et des Fidji ont pris la parole. Le Conseil général a pris note du rapport du Président du CCD et des déclarations.
- 6.5. À la réunion de <u>novembre</u>, le Président du CCD a indiqué que les participants à la session spécifique avaient approuvé le texte contenu dans le document WT/COMTD/SE/W/42 le premier texte de Décision ministérielle pour la CM12 approuvé par tous les Membres. Les participants à la session spécifique sont également convenus de refléter ce texte dans l'autre section principale du rapport la section intitulée "Travaux futurs" sous la forme de recommandations ou de propositions à l'intention du Conseil général. Les représentants du Guatemala (PEV), de Maurice (Groupe africain), d'Antigua-et-Barbuda (OEAO) et de la Barbade (CARICOM) ont pris la parole. Le Conseil général est convenu de transmettre le projet de décision reproduit dans le document WT/COMTD/SE/W/42²⁸ à la douzième Conférence ministérielle pour adoption par les Ministres et a pris note du rapport reproduit dans le document WT/COMTD/SE/11 et des déclarations.

²⁷ Voir le paragraphe 5.4 pour la liste des Membres qui sont intervenus au titre des points subsidiaires du point 8 de l'ordre du jour de la réunion de novembre du Conseil général intitulé "Programme de travail sur le commerce électronique".

²⁸ Distribué ultérieurement sous la cote WT/MIN(21)/W/3.

7 EXAMEN DU FONCTIONNEMENT DE LA DÉCISION DE BALI SUR L'ADMINISTRATION DES CONTINGENTS TARIFAIRES – RAPPORT AU CONSEIL GENERAL (WT/GC/M/194)

- 7.1. Lors de la CM9, Les Ministres ont donné pour instruction au Comité de l'agriculture d'examiner et de surveiller la mise en œuvre des obligations incombant aux Membres au titre de la Décision de Bali sur l'administration des contingents tarifaires afin de promouvoir un processus continu d'amélioration de l'utilisation des contingents tarifaires, qui commencerait au plus tard en 2017, compte tenu de l'expérience acquise jusque-là. L'examen a été achevé en décembre 2019, lorsque le Conseil général a approuvé les recommandations du Comité de l'agriculture figurant à l'annexe 2 du document G/AG/29 dans lequel les Membres sont convenus de reporter de deux ans, jusqu'à la fin de 2021, l'échéance pour l'adoption d'une décision concernant le paragraphe 4 du mécanisme en cas de sous-utilisation.
- 7.2. À la réunion de <u>novembre</u>, le Président du Comité de l'agriculture a présenté le rapport sur la question dans le document G/AG/32 qui contenait en annexe un projet de décision sur le paragraphe 4, et a indiqué que le Comité de l'agriculture, à sa réunion du 9 novembre, était convenu de transmettre le projet de décision au Conseil général pour examen et pour transmission ultérieure à la Conférence ministérielle. Il a aussi noté que certains Membres avaient besoin de plus de temps pour tenir des consultations sur le projet de décision. Les représentants de l'Inde; des États-Unis; de l'Ukraine; du Paraguay; du Brésil; du Canada; de l'Australie; de l'Union européenne et de l'Afrique du Sud ont pris la parole. Le Président a proposé de poursuivre l'examen de la question et de transmettre le projet de décision à la Conférence ministérielle pour examen. Le Conseil général a pris note du rapport du Président du Comité de l'agriculture reproduit dans le document G/AG/32, de la déclaration du Président et des autres déclarations.

8 ASPECTS DE LA QUESTION DU COTON RELATIFS A L'AIDE AU DÉVELOPPEMENT - RAPPORT PÉRIODIQUE DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE (WT/GC/M/194)

- 8.1. Au paragraphe 1.b de la Décision du 1^{er} août 2004 reproduite dans le document WT/L/579, le Conseil a pris note, entre autres choses, des autres efforts faits aux plans bilatéral et multilatéral pour accomplir des progrès en ce qui concerne les aspects relatifs au développement de l'Initiative sur le coton et a donné pour instruction au Secrétariat de continuer de travailler avec la communauté du développement et de faire périodiquement rapport au Conseil sur les faits nouveaux pertinents. Le Conseil général a aussi donné pour instruction au Directeur général de tenir des consultations avec les organisations internationales pertinentes, y compris les institutions de Bretton Woods, l'Organisation pour l'alimentation et l'agriculture et le Centre du commerce international, pour orienter de manière effective les programmes existants et toutes ressources additionnelles vers le développement des économies dans lesquelles le coton revêtait une importance vitale. La Décision de Nairobi sur le coton (WT/MIN(15)/46-WT/L/981) a réaffirmé ce mandat et a invité le Directeur général à continuer à fournir des rapports périodiques sur cette question.
- 8.2. À la réunion de <u>novembre</u>, la Directrice générale a présenté le neuvième rapport périodique sur les aspects de la question du coton relatifs à l'aide au développement (WT/GC/238-WT/CFMC/DG/9-WT/MIN(21)/5). Les représentants du Burkina Faso (C-4); du Tchad (PMA); de la Chine; des États-Unis; du Cameroun; du Nigéria; de l'Australie; de l'Union européenne et de Maurice (Groupe africain) ont pris la parole. Le Conseil général a pris note des déclarations et du rapport de la Directrice générale, qui sera présenté aux Ministres à la douzième session de la Conférence ministérielle.

9 QUESTIONS RELATIVES À L'ACCESSION

9.1 Rapport annuel 2020 du Directeur général (WT/GC/M/190)

9.1. À la réunion de <u>mars</u>, le Directeur général adjoint Alan Wolff, représentant tous les DGA, a présenté le rapport annuel 2020 sur Les accessions à l'OMC (WT/ACC/38-WT/GC/228)²⁹, a relevé le niveau soutenu des activités liées à l'accession en 2020 et a noté que les pays accédants considéraient l'accession à l'OMC particulièrement urgente compte tenu des effets de la COVID-19. Les représentants de Maurice (Groupe africain); d'Oman; de l'Afghanistan; de la Chine; du Kazakhstan; de la Turquie; de la Fédération de Russie; du Royaume d'Arabie saoudite (Groupe

²⁹ Voir également la révision de ce document sous la cote WT/ACC/38/Rev.1-WT/GC/228/Rev.1.

arabe) et des États-Unis ont pris la parole. Le Conseil général a pris note du rapport et de la déclaration.

10 RÉEXAMEN DE L'EXEMPTION PRÉVUE AU PARAGRAPHE 3 DU GATT DE 1994 (WT/GC/M/190 ET WT/GC/M/194)

- 10.1. À la réunion de <u>mars</u>, le Conseil général a mené le réexamen qui a lieu tous les deux ans dans le cadre du Conseil général de l'exemption accordée pour la législation des États-Unis (la Loi Jones), qui interdit l'utilisation, la vente ou la location de navires construits à l'étranger ou remis en état à l'étranger dans les eaux des États-Unis. Conformément à la procédure convenue par le Conseil en 2002, le réexamen de 2021 serait fondé sur les déclarations faites aux réunions du Conseil général en 2021, sur les questions posées aux États-Unis et sur les réponses à ces questions, ainsi que sur le rapport annuel présenté par les États-Unis (WT/L/1108). Les représentants des États-Unis; de la Norvège; du Panama; de l'Union européenne; de la République de Corée; de Hong Kong, Chine; du Japon et de la Chine ont pris la parole. Les États-Unis ont de nouveau pris la parole. Le Conseil général a pris note des déclarations et est convenu de revenir sur cette question à sa dernière réunion ordinaire de 2021.
- 10.2. À la réunion de <u>novembre</u>, le Conseil général a de nouveau examiné l'exemption prévue au paragraphe 3 du GATT de 1994, ainsi que des rapports annuels présentés par les États-Unis (WT/L/1108 et WT/L/1121). Les représentants des États-Unis; de la Norvège; de la République de Corée; du Japon; du Panama; de l'Union européenne et de la Chine ont pris la parole. Les États-Unis ont de nouveau pris la parole. Le Conseil général a pris note des déclarations, ainsi que du fait que le réexamen suivant, dans le cadre du cycle bisannuel prévu au paragraphe 3 b) du GATT de 1994, aurait normalement lieu en 2023.

11 PROCÉDURE POUR L'INTRODUCTION DES MODIFICATIONS DU SH2022 DANS LES LISTES DE CONCESSIONS AU MOYEN DE LA BASE DE DONNÉES SUR LES LISTES TARIFAIRES (LTC) – PROJET DE DÉCISION (WT/GC/M/194)

11.1. À la réunion de <u>novembre</u>, le Conseil général a adopté le projet de décision reproduit dans le document G/C/W/802, qui a ensuite été distribué sous la cote WT/L/1123.

12 DÉROGATIONS

12.1 Union européenne – Application du traitement préférentiel autonome aux pays de la partie occidentale des Balkans – Prorogation de la dérogation – Projet de décision (WT/GC/M/192)

12.1. À la réunion de <u>juillet</u>, le Conseil Général a examiné le projet de dérogation intitulé "Union européenne – Demande de prorogation de la dérogation pour l'application du traitement préférentiel autonome aux pays de la partie occidentale des Balkans" figurant dans le document G/C/W/794. Le Président du Conseil du commerce des marchandises a fait rapport sur l'examen de cette question par le Conseil. Le représentant de l'Union européenne a de nouveau pris la parole. Le Conseil général a pris note du rapport et des déclarations et, conformément aux Procédures de prise de décisions au titre des articles IX et XII de l'Accord sur l'OMC convenues en novembre 1995 (WT/L/93), a adopté le projet de décision, qui a ensuite été distribué sous la cote WT/L/1114.

12.2 Introduction des modifications du Système harmonisé 2002, 2007, 2012 et 2017 dans les listes de concessions tarifaires de l'OMC – Projet de décision (WT/GC/M/194)

12.2. À la réunion de <u>novembre</u>, le Conseil général a examiné les projets de décisions portant octroi de dérogations reproduits dans les documents G/C/W/796, G/C/W/797, G/C/W/798 et G/C/W/799, qui concernaient, respectivement, l'introduction des modifications du Système harmonisé 2002, 2007, 2012 et 2017 dans les listes de concessions tarifaires de l'OMC. Le Président du Conseil du commerce des marchandises a fait rapport sur l'examen de cette question par le Conseil. Le Conseil général a pris note du rapport et, conformément aux Procédures de prise de décisions au titre des articles IX et XII de l'Accord sur l'OMC convenues en novembre 1995 (WT/L/93), a adopté quatre projets de décisions, qui ont ensuite été distribués sous les cotes WT/L/1124, WT/L/1125, WT/L/1126 et WT/L/1127.

12.3 Cuba - Article XV:6 - Prorogation de la dérogation - Projet de décision (WT/GC/M/194)

12.3. À la réunion de <u>novembre</u>, le Conseil général a examiné le projet de dérogation intitulé "Cuba – Article CV:6 – Prorogation de la dérogation" reproduit dans le document G/C/W/803. Le Président du Conseil du commerce des marchandises a fait rapport sur l'examen de cette question par le Conseil. Le Conseil général a pris note du rapport et, conformément aux Procédures de prise de décisions au titre des articles IX et XII de l'Accord sur l'OMC convenues en novembre 1995 (WT/L/93), a adopté le projet de décision, qui a ensuite été distribué sous la cote WT/L/1128.

12.4 Réexamen des dérogations conformément à l'article IX:4 de l'Accord sur l'OMC (WT/GC/M/192 et WT/GC/M/194)

- 12.4. Conformément à l'article IX:4 de l'Accord sur l'OMC, "[t]oute dérogation accordée pour une période de plus d'une année sera réexaminée par la Conférence ministérielle une année au plus après qu'elle aura été accordée, puis chaque année jusqu'à ce qu'elle prenne fin".
- 12.5. À la réunion de <u>juillet</u>, le Conseil général a réexaminé les dérogations suivantes conformément à l'article IX:4:
 - a. Pays les moins avancés Membres Obligations au titre de l'article 70:8 et 70:9 de l'Accord sur les ADPIC en ce qui concerne les produits pharmaceutiques, dérogation accordée le 30 novembre 2015 jusqu'au 1er janvier 2033 (WT/L/971)
 - b. Système de certification du processus de Kimberley pour les diamants bruts, dérogation accordée le 26 juillet 2018 jusqu'au 31 décembre 2024 (WT/L/1039)
 - c. Canada CARIBCAN, dérogation accordée le 28 juillet 2015 jusqu'au 31 décembre 2023 (WT/L/958, WT/L/1112)
- 12.6. Ce faisant, le Conseil général a examiné un rapport sur la mise en œuvre de la dérogation correspondante dans le document WT/L/1112. Les représentants du Canada, de la Jamaïque (ACP), du Tchad (PMA), de Sainte-Lucie (CARICOM) et de l'Union européenne ont pris la parole. Le Conseil général a pris note du rapport figurant dans le document WT/L/1112 et des déclarations.
- 12.7. À la réunion de <u>novembre</u>, le Conseil général a réexaminé les dérogations suivantes conformément à l'article IX:4:
 - a. Traitement préférentiel pour les services et fournisseurs de services des pays les moins avancés, dérogation accordée le 17 décembre 2011 jusqu'au 31 décembre 2030 (WT/L/847, WT/L/982)
 - b. Traitement tarifaire préférentiel pour les pays les moins avancés, dérogation accordée le 16 octobre 2019 jusqu'au 30 juin 2029 (WT/L/1069)
 - c. Union européenne Application du traitement préférentiel autonome aux pays de la partie occidentale des Balkans (WT/L/1116)
 - d. États-Unis Loi sur la croissance et les perspectives économiques de l'Afrique, dérogation accordée le 20 novembre 2015 jusqu'au 30 septembre 2025 (WT/L/970, WT/L/1117)
 - e. États-Unis Loi relative au redressement économique du Bassin des Caraïbes, dérogation accordée le 16 octobre 2019 jusqu'au 30 septembre 2025 (WT/L/1070, WT/L/1115)
 - f. États-Unis Ancien territoire sous tutelle des Îles du Pacifique, dérogation accordée le 7 décembre 2016 jusqu'au 31 décembre 2026 (WT/L/1000, WT/L/1118)
 - g. États-Unis Préférences commerciales accordées au Népal, dérogation accordée le 7 décembre 2016 jusqu'au 31 décembre 2025 (WT/L/1001, WT/L/1119)

12.8. Ce faisant, le Conseil général a examiné cinq rapports sur la mise en œuvre des dérogations correspondantes reproduits dans les documents WT/L/1115, WT/L/1116, WT/L/1117, WT/L/1118 et WT/L/1119. Les représentants d'Antigua-et-Barbuda (OEAO); de la Barbade (CARICOM); de Maurice (Groupe africain) et de la Jamaïque (ACP) ont pris la parole. Le Conseil général a pris note des rapports figurant dans les documents WT/L/1115, WT/L/1116, WT/L/1117, WT/L/1118 et WT/L/1119, et des déclarations.

13 DOUZIÈME SESSION DE LA CONFÉRENCE MINISTÉRIELLE (WT/GC/M/190; WT/GC/M/192; WT/GC/M/193 ET WT/GC/M/194)

13.1. À la réunion de <u>novembre</u>, le Président a attiré l'attention sur la communication présentée par le Kazakhstan (WT/GC/239) et a accueilli le Président de la Conférence ministérielle, S.E. M Timur Suleimenov, chef adjoint de l'Administration du Président chargé des affaires économiques et émissaire du Président pour le commerce international du Kazakhstan. Il a aussi rappelé que les Vice-Présidents de la Conférence seraient M. Dan Tehan, Ministre du commerce, du tourisme et de l'investissement de l'Australie; M. Jerome Xavier Walcott, Ministre des affaires étrangères et du commerce extérieur de la Barbade; et Mme Harriet Ntabazi, Ministre d'État chargée du commerce de l'Ouganda.

13.1 Date et Lieu (WT/GC/M/190)

13.2. À la réunion de <u>mars</u>, le Conseil général est formellement convenu que la douzième session de la Conférence ministérielle de l'OMC aurait lieu à Genève au début du mois de décembre 2021, c'est-à-dire pendant la semaine débutant le 29 novembre 2021.³⁰ Les représentants du Cameroun; de Sainte-Lucie (CARICOM); des Philippines; du Royaume d'Arabie saoudite (Groupe arabe); de la Malaisie; de la Thaïlande; du Royaume-Uni; du Taipei chinois; de l'Équateur; de la Fédération de Russie; de la Jamaïque (ACP et GRULAC); de l'Union européenne; du Nigéria; du Kazakhstan; des Maldives; de la Chine; de l'Inde; de Hong Kong, Chine; de Maurice (Groupe africain); de la Turquie; de la Barbade; de la République de Corée; de la Namibie; de l'Afghanistan; du Tchad (PMA) et du Qatar ont pris la parole. Le Conseil général a pris note des déclarations.

13.2 Déclaration du Président (WT/GC/M/192)

13.3. À la réunion de <u>juillet</u>, le Président a fait rapport sur les consultations qu'il avait menées sur les préparatifs de la CM12. Ces consultations avaient démarré lors d'une réunion informelle du Conseil général le 30 mars. La déclaration du Président a été distribuée sous la cote JOB/GC/254. À la suite de cette réunion, du 16 avril au 12 mai, il avait consulté les Membres dans diverses configurations sur les préparatifs de la CM12, afin d'entendre leurs points de vue sur toute une série de questions, notamment les questions de fond relevant du Conseil général, le format de la Conférence et le document final. Lors d'une réunion informelle du Conseil général tenue le 28 mai, le Président a présenté un rapport sur ses consultations, qui a été distribué dans le document JOB/GC/259. Par la suite, il a poursuivi ses consultations avec les Membres et les coordonnateurs de groupe et a rendu compte de ces discussions à une réunion informelle du Conseil général tenue le 22 juin (JOB/GC/262) et à la réunion du Conseil général de juillet (JOB/GC/268). Le Conseil général a pris note de la déclaration du Président.³¹

13.3 Document final pour la CM12 - Rapport du Président (WT/GC/M/193 et WT/GC/M/194)

13.4. À la réunion d'<u>octobre</u>, le Président a rendu compte de ses consultations sur un éventuel document final à la CM12. Son rapport a été distribué dans le document JOB/GC/274. Il comportait un compte rendu de ses consultations avec les délégations individuelles et les coordonnateurs de groupe tenues du 6 au 8 septembre et le 29 septembre, des réunions en groupes restreints tenues

³⁰ Dans une communication datée du 15 avril 2021, le Président du Conseil général a confirmé que la douzième Conférence ministérielle aurait lieu du 30 novembre au 3 décembre 2021.

³¹ Voir le paragraphe 3.3 pour la liste des Membres qui sont intervenus sur le point 7 de l'ordre du jour du Conseil général de juillet intitulé "Préparation de la douzième session de la Conférence ministérielle – Déclaration du Président", le point 7.1 de l'ordre du jour de la réunion du Conseil général de juillet intitulé "Réponse de l'OMC face à la pandémie – Rapport du facilitateur" et le point 8 de l'ordre du jour de la réunion du Conseil général de juillet intitulé "Contributions au processus multilatéral concernant la réponse de l'OMC face à la pandémie".

- les 14, 21 et 23 septembre et le 5 octobre, et de deux réunions informelles du Conseil général qui avaient eu les 16 et 23 septembre. Le Conseil général a pris note du rapport du Président.³²
- 13.5. À la réunion de <u>novembre</u>, le Président a fait rapport sur le processus concernant un éventuel document final pour la CM12. Son rapport a été distribué sous la cote JOB/GC/282 et faisait référence au projet reproduit dans le document RD/GC/17/Rev.1. Les représentants du Taipei chinois; du Tchad (PMA); du Nigéria; de la Jamaïque (ACP); de l'Inde; de la Barbade (CARICOM); de la Mongolie (PDSL); de l'Afrique du Sud; du Cambodge; de l'Indonésie; du Bangladesh; de la Malaisie; du Libéria (Groupe g7+ des accessions à l'OMC); de l'Union européenne; de Maurice (Groupe africain); du Royaume-Uni; du Guatemala; du Népal; du Paraguay; des Philippines; des États-Unis; de l'Équateur; de l'Australie; du Chili; de la Thaïlande; de la Tunisie; du Vanuatu (Groupe du Pacifique); de l'Islande; de l'Argentine; de l'Uruguay; de la Norvège et du Costa Rica ont pris la parole. Le Conseil général a pris note du rapport du Président, des déclarations faites et du fait que les travaux sur le projet de document final pour la CM12 se poursuivraient dans les prochains jours et que tous résultats de ces travaux seraient présentés aux Ministres à la douzième Conférence ministérielle pour examen.
- 14 SOUTENIR LA CONCLUSION DES NÉGOCIATIONS SUR LES SUBVENTIONS À LA PÊCHE POUR LA DURABILITÉ DES OCÉANS ET DES COMMUNAUTÉS DE PÊCHEURS PROJET DE DÉCISION MINISTÉRIELLE COMMUNICATION PRÉSENTÉE PAR LE BRÉSIL (WT/GC/M/190; WT/GC/M/191; WT/GC/M/192 ET WT/GC/M/193)
- 14.1. À la réunion de <u>mars</u>, le représentant du Brésil a présenté la communication distribuée sous la cote WT/GC/W/815, qui contient un projet de décision ministérielle sur ce sujet. Les représentants des Philippines; du Costa Rica; du Bangladesh; de la Barbade; de la Thaïlande; de la Norvège; du Taipei chinois; de la Fédération de Russie; de l'Afrique du Sud; du Nigéria; de la Gambie; de Sri Lanka; du Vanuatu (Groupe du Pacifique); de l'Indonésie; de la Jamaïque (ACP); des Fidji; de l'Inde; de Sainte-Lucie (CARICOM); du Tchad (PMA); des États-Unis; de l'Union européenne; de la Turquie; de la Namibie et de Maurice (Groupe africain) ont pris la parole. Le Conseil général a pris note des déclarations.
- 14.2. À la réunion de <u>mai</u>, le représentant du Brésil a fait une déclaration sur cette question. Les représentants des Philippines; du Tchad (PMA); du Nigéria; de la Barbade; du Cameroun; de la Jamaïque (ACP); du Kenya; du Vanuatu (Groupe du Pacifique); de Sainte-Lucie (CARICOM); de la Fédération de Russie; de Maurice (Groupe africain); des États-Unis; de l'Afrique du Sud; du Bangladesh; de l'Angola; de l'Inde; de l'Indonésie; de l'Union européenne; du Maroc et du Pakistan ont pris la parole. Le Conseil général a pris note des déclarations.
- 14.3. À la réunion de <u>juillet</u>, le représentant du Brésil a fait une déclaration sur cette question. Les représentants des États-Unis; de Maurice (Groupe africain); de l'Afrique du Sud; de l'Inde; du Tchad (PMA); de la Jamaïque (ACP); de la Malaisie; de Sainte-Lucie (CARICOM); des Fidji (Groupe du Pacifique); du Bangladesh; du Pakistan; de Sri Lanka; de la Thaïlande; de la République centrafricaine; du Nigéria; de l'Indonésie et du Cameroun se sont exprimés. Le Brésil a de nouveau pris la parole. Le Conseil général a pris note des déclarations.
- 14.4. À la réunion d'<u>octobre</u>, le représentant du Brésil a fait une déclaration sur cette question. Les représentants des Philippines; de Maurice (Groupe africain); de la Malaisie; du Tchad (PMA); de la Jamaïque (ACP); de l'Ukraine; de la Fédération de Russie; du Vanuatu (Groupe du Pacifique); de l'Afrique du Sud; du Nigéria; du Bangladesh; de l'Équateur; des États-Unis; de l'Inde; du Pakistan; du Chili; de l'Indonésie; du Taipei chinois et de l'Union européenne ont pris la parole. Le Conseil général a pris note des déclarations.

³² Voir le paragraphe 3.4 pour la liste des Membres qui sont intervenus au titre des points subsidiaires du point 5 de l'ordre du jour de la réunion d'octobre du Conseil général intitulé "Préparation de la douzième session de la Conférence ministérielle".

15 PRÉSENTATION D'UNE COMMUNICATION SUR LE "STATUT JURIDIQUE DES INITIATIVES LIÉES À DES DÉCLARATIONS CONJOINTES ET DE LEURS RÉSULTATS NÉGOCIÉS" – DISTRIBUÉE À LA DEMANDE DE L'INDE; DE L'AFRIQUE DU SUD ET DE LA NAMIBIE (WT/GC/M/190; WT/GC/M/191; WT/GC/M/192; WT/GC/M/193 ET WT/GC/M/194)

- 15.1. À la réunion de <u>mars</u>, les représentants de l'Afrique du Sud et de l'Inde ont présenté leur communication distribuée sous la cote WT/GC/W/819 et ont fait leurs déclarations respectives sur cette question. Les représentants du Vanuatu (Groupe du Pacifique); du Zimbabwe; du Népal; de Cuba; de l'Australie; du Costa Rica; du Taipei chinois; de la Colombie; du Mexique; de la Fédération de Russie; du Japon; de la République de Corée; des États-Unis; du Chili; des Philippines; de la Turquie; du Bangladesh; de l'Uruguay; du Pakistan; du Brésil; du Canada; de l'Union européenne; de Sri Lanka; de la Tanzanie; du Royaume-Uni; de Hong Kong, Chine; de la Norvège; de la Suisse; de Singapour; d'Israël; du Pérou; de l'Indonésie; d'Oman; du Royaume d'Arabie saoudite; du Cameroun et du Nigéria se sont exprimés. L'Inde et l'Afrique du Sud ont de nouveau pris la parole. Le Conseil général a pris note des déclarations.
- 15.2. À la réunion de <u>mai</u>, les représentants de l'Afrique du Sud et de l'Inde ont fait leurs déclarations respectives sur cette question et ont fait référence à la révision du document publié sous la cote WT/GC/W/819/Rev.1 en ajoutant la Namibie comme coauteur. Les représentants du Népal; de la Tanzanie; du Costa Rica; du Tchad (PMA); de l'Australie; de l'Union européenne; de la Fédération de Russie; du Royaume-Uni; du Taipei chinois; de la Norvège; de l'Indonésie; du Nigéria; du Chili; du Mexique; de la République de Corée; du Pakistan; de la Turquie; du Bangladesh; de Hong Kong, Chine; de Singapour; du Japon; de Sri Lanka; de la Chine; du Canada; d'El Salvador; du Kazakhstan; de la Thaïlande; de la République de Moldova; du Vanuatu (Groupe du Pacifique) et du Cameroun se sont exprimés. Au cours de son intervention, le représentant de l'Inde a cité les points 4 et 8 de l'ordre du jour de la réunion de mai du Conseil général.³³ Le Conseil général a pris note des déclarations.³⁴
- 15.3. À la réunion de juillet, les représentants de l'Afrique du Sud et de l'Inde ont fait leurs déclarations respectives sur cette question. Les représentants de l'Australie; du Nigéria, de la Fédération de Russie; du Costa Rica; de la Tanzanie; du Tchad (PMA); du Népal; de l'Union européenne; du Royaume-Uni; de la Turquie; du Japon; du Chili; de la République de Corée; des États-Unis; du Taipei chinois; de la Norvège; du Brésil; de Singapour; de la Nouvelle-Zélande; du Pakistan; de la Suisse; de l'Indonésie; de la Thaïlande; de Hong Kong, Chine; d'Israël; du Mexique; de Sri Lanka; des Philippines; du Viet Nam et du Paraguay ont pris la parole. L'Argentine; la Colombie; le Royaume d'Arabie saoudite et le Bangladesh ont par la suite communiqué leurs déclarations. Le Conseil général a pris note des déclarations.
- 15.4. À la réunion d'<u>octobre</u>, les représentants de l'Afrique du Sud et de l'Inde ont fait leurs déclarations respectives sur cette question. Les représentants de Sri Lanka; de l'Australie; du Népal; du Bangladesh; du Japon; de la République de Corée; du Taipei chinois; de l'Union européenne; de la Norvège; du Royaume-Uni; du Chili; de la Colombie; de la Thaïlande; du Pakistan; de la Fédération de Russie; du Paraguay; des États-Unis; d'Israël; des Philippines; de l'Indonésie; de la Suisse; du Nigéria; du Mexique et du Zimbabwe ont pris la parole. La Tunisie a par la suite communiqué sa déclaration. Le Conseil général a pris note des déclarations.
- 15.5. À la réunion de <u>novembre</u>, les représentants de l'Afrique du Sud et de l'Inde ont fait leurs déclarations respectives sur cette question. Les représentants du Guatemala; du Royaume-Uni; du Chili; du Népal; du Taipei chinois; de l'Indonésie; de l'Union européenne; du Japon; du Costa Rica; du Pakistan; de la Fédération de Russie; de l'Australie; de la Tunisie et de Singapour ont pris la parole. L'Inde a de nouveau pris la parole. Le Conseil général a pris note des déclarations.

³³ Point 4 de l'ordre du jour de la réunion de mai du Conseil général relatif aux "Questions relevant du Conseil des ADPIC – Rapport de situation sur l'examen par le Conseil des ADPIC de la "Proposition de dérogation à certaines dispositions de l'Accord sur les ADPIC pour la prévention, l'endiguement et le traitement de la COVID-19" – Déclaration du Président du Conseil des ADPIC" et point 8 de l'ordre du jour de la réunion de mai du Conseil général relatif au "Document intitulé "Statut juridique des initiatives liées à des déclarations conjointes et de leurs résultats négociés" – Demande présentée par l'Afrique du Sud et l'Inde".

³⁴ À la demande de la délégation de la Colombie, sa déclaration est incorporée dans le compte rendu de la réunion du Conseil général de mai et peut être consultée à l'annexe 1 du document WT/GC/M/191.

16 DIFFICULTÉS LIÉES AU COMMERCE RENCONTRÉES PAR LES PAYS LES MOINS AVANCÉS ET VOIE À SUIVRE: PROJET DE DÉCISION MINISTÉRIELLE, ET COMMUNICATION AU SUJET DE L'ARRANGEMENT PROVISOIRE DU GROUPE DES PMA CONCERNANT LA SORTIE DE CETTE CATÉGORIE POUR CES PAYS – COMMUNICATION PRÉSENTÉE PAR LE TCHAD AU NOM DU GROUPE DES PMA (WT/GC/M/190; WT/GC/M/191; WT/GC/M/192; WT/GC/M/193 ET WT/GC/M/194)

- 16.1. À la réunion de <u>mars</u>, le représentant du Tchad (PMA) a présenté de nouveau ses communications figurant dans les documents WT/GC/W/806 et WT/GC/W/807. Les représentants du Népal; du Bangladesh; de Maurice (Groupe africain); de la Gambie; de l'Afrique du Sud; des États-Unis; de la Chine; de la Norvège; de la République centrafricaine; du Japon; de la Jamaïque (ACP); de l'Inde; des Philippines; du Nigéria; du Cambodge et du Vanuatu (Groupe du Pacifique) ont pris la parole. Le Tchad (PMA) a de nouveau pris la parole. Le Conseil général a pris note des déclarations.
- 16.2. À la réunion de <u>mai</u>, le Président a rendu compte de ses consultations sur ce sujet pour faire suite à la demande introduite par le Groupe des PMA pour qu'il facilite des débats concernant leurs communications. Les représentants du Tchad (PMA); du Bangladesh; de l'Angola; du Népal; des Fidji; de la Tanzanie; de la Barbade; du Vanuatu (Groupe du Pacifique); de la Jamaïque (ACP); de la Chine; de Sainte-Lucie (CARICOM); de l'Afrique du Sud; de Maurice (Groupe africain); de l'Inde; de l'Indonésie; de l'Ouganda; des États-Unis; du Royaume d'Arabie saoudite (Groupe arabe); du Nigéria et de l'Union européenne ont pris la parole. Le Bangladesh et le Tchad (PMA) ont de nouveau pris la parole. Le Conseil général a pris note des déclarations.
- 16.3. À la réunion de <u>juillet</u>, les représentants du Tchad (PMA) et du Bangladesh ont fait leurs déclarations respectives sur cette question. Les représentants du Népal; de la Tanzanie; des États-Unis; de la Chine; de Maurice (Groupe africain); de l'Afrique du Sud; de l'Inde et du Nigéria ont pris la parole. Le Tchad (PMA) a de nouveau pris la parole. L'union européenne, le Niger et l'Ouganda ont par la suite communiqué leurs déclarations. Le Conseil général a pris note des déclarations.
- 16.4. À la réunion d'<u>octobre</u>, les représentants du Tchad (PMA) et du Bangladesh ont fait référence à la Fiche d'information révisée sur le reclassement des PMA publiée sous la cote WT/GC/W/806/Rev.1 et ont fait leurs déclarations respectives sur cette question. Les représentants des États-Unis; du Népal; de Maurice (Groupe africain); de l'Union européenne; de l'Afrique du Sud; du Royaume-Uni; du Japon; du Vanuatu (Groupe du Pacifique); de l'Inde; de la Jamaïque (ACP); de la Chine; du Sénégal; du Nigéria et de la Turquie se sont exprimés. La Directrice générale a également pris la parole. Le Conseil général a pris note des déclarations.
- 16.5. À la réunion de <u>novembre</u>, le représentant du Bangladesh a fait une déclaration sur cette question et présenté la communication des PMA reproduite dans le document WT/GC/W/829. Les représentants de la Chine; du Népal; du Tchad (PMA); de Maurice (Groupe africain); de la Zambie; des États-Unis; de la Jamaïque (ACP); de l'Afrique du Sud; de l'Ouganda; du Cambodge; de la Tanzanie; du Royaume-Uni; de l'Inde; de l'Union européenne; de l'Australie; de la Suisse et du Mozambique ont pris la parole. Le représentant du Bangladesh a de nouveau pris la parole. Le Conseil général a pris note des déclarations et du fait que les travaux se poursuivraient sur cette question.

17 LIGNES DIRECTRICES EN MATIÈRE DE PROCÉDURES POUR LES CONSEILS ET COMITÉS DE L'OMC TRAITANT DES PRÉOCCUPATIONS COMMERCIALES – COMMUNICATION ET DÉCLARATION DES COAUTEURS (WT/GC/M/191; WT/GC/M/192; WT/GC/M/193 ET WT/GC/M/194)

- 17.1. À la réunion de <u>mai</u>, le représentant de l'Union européenne, s'exprimant au nom des coauteurs, a fait le point sur les travaux menés par les Membres concernant la proposition figurant dans le document WT/GC/W/777/Rev.5. Les représentants de la Chine; du Mexique; de la République de Corée; de l'Inde; du Taipei chinois; du Bangladesh; du Tchad (PMA); de la Mongolie; de l'Afrique du Sud; du Royaume-Uni et des États-Unis ont pris la parole. Le Conseil général a pris note des déclarations.
- 17.2. À la réunion de <u>juillet</u>, le représentant de l'Union européenne, au nom des coauteurs, a fait le point sur cette question et a fait référence à la révision figurant dans le

document WT/GC/W/777/Rev.6. Les représentants du Tchad (PMA); du Nigéria; de l'Inde; de l'Afrique du Sud; du Taipei chinois; de la République de Corée; de l'Uruguay; du Paraguay; du Chili; de l'Inde; du Bangladesh; de la Jamaïque (ACP) et des États-Unis ont pris la parole. L'Ouganda a par la suite communiqué sa déclaration. Le Conseil général a pris note des déclarations.

- 17.3. À la réunion d'<u>octobre</u>, le représentant de l'Union européenne, s'exprimant au nom des coauteurs, a fait une déclaration sur cette question. Les représentants des États-Unis; du Tchad (PMA); de l'Ukraine; du Taipei chinois; de l'Afrique du Sud; du Bangladesh; de l'Inde et de la République de Corée ont pris la parole. Le Conseil général a pris note des déclarations.
- 17.4. À la réunion de <u>novembre</u>, le représentant de l'Union européenne, s'exprimant au nom des coauteurs, a fait une déclaration sur cette question. Les représentants de l'Inde; de l'Afrique du Sud; du Tchad (PMA); du Paraguay; du Taipei chinois et des États-Unis ont pris la parole. L'Union européenne a de nouveau pris la parole. Le Conseil général a pris note des déclarations.
- 18 PROJET DE DÉCISION DU CONSEIL GÉNÉRAL SUR LES PROCÉDURES VISANT À ACCROÎTRE LA TRANSPARENCE ET À AMÉLIORER LE RESPECT DES PRESCRIPTIONS EN MATIÈRE DE NOTIFICATION AU TITRE DES ACCORDS DE L'OMC ARGENTINE; AUSTRALIE; CANADA; CHILI; COSTA RICA; ÉTATS-UNIS; ISLANDE; ISRAËL; JAPON; MEXIQUE; NORVÈGE; NOUVELLE-ZÉLANDE; PARAGUAY; PHILIPPINES; RÉPUBLIQUE DE CORÉE; ROYAUME-UNI; SINGAPOUR; SUISSE; TERRITOIRE DOUANIER DISTINCT DE TAIWAN, PENGHU, KINMEN ET MATSU; ET UNION EUROPÉENNE (WT/GC/M/192; WT/GC/M/193 ET WT/GC/M/194)
- 18.1. À la réunion de <u>juillet</u>, le représentant des États-Unis, s'exprimant au nom des coauteurs, a présenté la communication sur cette question reproduite dans le document JOB/GC/204/Rev.6-JOB/CTG/14/Rev.6. Les représentants de la République de Corée; de la Norvège; du Taipei chinois; du Canada; de l'Uruguay; du Royaume-Uni; du Mexique; de Maurice (Groupe africain); de la Suisse; de la Chine; de l'Australie; de l'Union européenne; du Japon; du Tchad (PMA); de la Tanzanie; du Costa Rica; du Paraguay; de la Turquie; du Bangladesh; de la Jamaïque (ACP); du Chili; du Pakistan; de Sainte-Lucie (CARICOM); de l'Afrique du Sud; de Singapour; de l'Inde; d'Israël et des Philippines se sont exprimés. Les États-Unis ont de nouveau pris la parole. Le Conseil général a pris note des déclarations.
- 18.2. À la réunion d'<u>octobre</u>, le représentant des États-Unis, s'exprimant au nom des coauteurs, a présenté la communication révisée sur cette question figurant dans le document JOB/GC/204/Rev.7-JOB/CTG/14/Rev.7. Les représentants du Royaume-Uni; de l'Islande; des Philippines; de la Turquie; du Taipei chinois; du Paraguay; du Brunéi Darussalam; de l'Afrique du Sud; de la Chine; du Japon; du Mexique; d'Israël; de Maurice (Groupe africain); de la Jamaïque (ACP); de la République de Corée; du Canada; du Pakistan; de l'Inde; du Bangladesh; de l'Indonésie et de Singapour ont pris la parole. Les États-Unis ont de nouveau pris la parole. Le Conseil général a pris note des déclarations.
- 18.3. À la réunion de <u>novembre</u>, le représentant des États-Unis, s'exprimant au nom des coauteurs, a présenté la communication révisée sur cette question figurant dans le document JOB/GC/204/Rev.8-JOB/CTG/14/Rev.8. Les représentants de la Colombie; du Brunéi Darussalam; du Canada; du Royaume-Uni; de la Jamaïque (ACP); de Maurice (Groupe africain); de la Turquie; du Nigéria; du Taipei chinois; de l'Union européenne; du Bangladesh; du Japon; de l'Afrique du Sud; de la Barbade (CARICOM); du Pakistan; du Tchad (PMA); de Singapour; de la Chine; du Paraguay; de l'Australie et de l'Inde ont pris la parole. Les États-Unis ont de nouveau pris la parole. Le Conseil général a pris note des déclarations.

19 DÉCLARATION DU G-90 SUR LE TRAITEMENT SPÉCIAL ET DIFFÉRENCIÉ – COMMUNICATION PRÉSENTÉE PAR L'AFRIQUE DU SUD AU NOM DU G-90 (WT/GC/M/192)

19.1. À la réunion de <u>juillet</u>; le représentant d'Afrique du Sud, s'exprimant au nom du G-90, a présenté la communication intitulée "Déclaration du G-90 sur le traitement spécial et différencié" distribuée sous la cote WT/GC/234. Les représentants du Nigéria; de Maurice (Groupe africain); du Pakistan; du Tchad (PMA); de la Jamaïque (ACP); des Fidji (Groupe du Pacifique); de Sainte-Lucie (CARICOM); de la République centrafricaine; de l'Union européenne; de la Chine; du Kenya; du Royaume-Uni; de l'Inde; des États-Unis; du Bangladesh; du Cameroun; du Zimbabwe; du Népal;

de l'Indonésie; de Sri Lanka; du Vanuatu; du Brésil et de la Norvège ont pris la parole. L'Afrique du Sud; les États-Unis; le Nigéria; Sri Lanka; le Cameroun; Maurice (Groupe africain) et l'Union européenne ont de nouveau pris la parole. L'Afrique du Sud a de nouveau pris la parole. La Directrice générale est intervenue à trois reprises pendant la discussion. L'Ouganda et les Fidji ont par la suite communiqué leur déclaration. Le Conseil général a pris note des déclarations.

20 COMMUNICATION CONJOINTE SUR DES QUESTIONS SYSTÉMIQUES - DÉCLARATION DE LA SUISSE (WT/GC/M/192)

20.1. À la réunion de <u>juillet</u>, le représentant de la Suisse, s'exprimant au nom des coauteurs, a présenté la communication conjointe sur les questions systémiques distribuée sous la cote WT/GC/W/827.³⁵ Les représentants de la Chine; du Royaume-Uni; de l'Uruguay; des Philippines; du Taipei chinois; de la Fédération de Russie; du Japon; de l'Afrique du Sud; de Maurice (Groupe africain); du Tadjikistan; de la République de Corée; de Singapour; du Viet Nam; de l'Inde; du Tchad (PMA); de l'Équateur; du Kazakhstan et du Mexique ont pris la parole. La Suisse a de nouveau pris la parole. Le Conseil général a pris note des déclarations.

21 RENFORCER LE CARACTÈRE MULTILATÉRAL DE L'ORGANISATION MONDIALE DU COMMERCE – DEMANDE PRÉSENTÉE PAR LE GROUPE AFRICAIN (WT/GC/M/192)

21.1. À la réunion de <u>juillet</u>, le représentant de Maurice, s'exprimant au nom du Groupe africain, a présenté la communication intitulée "Renforcer le caractère multilatéral de l'OMC" distribuée sous la cote WT/GC/W/825. Les représentants du Botswana; du Cameroun; de la Jamaïque (ACP); du Tchad (PMA); du Pakistan; de l'Union européenne; de la Chine; de l'Inde; de la République centrafricaine; du Kenya; des Philippines; de Sri Lanka; de l'Afrique du Sud; de la Côte d'Ivoire et de la Tanzanie ont pris la parole. Maurice (Groupe africain) a de nouveau pris la parole. Le Conseil général a pris note des déclarations.

22 REDYNAMISER LES TRAVAUX DU COMITE DES RÈGLES D'ORIGINE CONCERNANT LA MISE EN ŒUVRE DES DÉCISIONS MINISTÉRIELLES DE BALI ET DE NAIROBI SUR LES RÈGLES D'ORIGINE PRÉFÉRENTIELLES EN FAVEUR DES PMA – DÉCLARATION DU GROUPE DES PMA (WT/GC/M/194)

- 22.1. À la réunion de <u>novembre</u>, le représentant du Tchad (PMA), s'exprimant au nom des coauteurs, a fait une déclaration et présenté une proposition de libellé sur cette question. Les représentants du Cambodge; du Népal; de la Tanzanie; des États-Unis; du Bangladesh; de l'Inde et de Maurice (Groupe africain) ont pris la parole. Le Président a dit qu'il croyait comprendre que des discussions additionnelles auraient lieu sur cette question entre le Groupe des PMA et d'autres Membres. Le Conseil général a pris note des déclarations.
- 23 PROPOSITION DE DÉCISION MINISTÉRIELLE SUR LE RENFORCEMENT DE LA RÉSILIENCE ET DE LA PRÉPARATION PAR LA FACILITATION DES ÉCHANGES COMMUNICATION DU BANGLADESH; DU CANADA; DU COSTA RICA; DES ÉTATS-UNIS; DU JAPON; DU MEXIQUE; DE LA NORVÈGE; DU PANAMA; DU TERRITOIRE DOUANIER DISTINCT DE TAIWAN, PENGHU, KINMEN ET MATSU; DE LA TURQUIE; ET DE L'URUGUAY (WT/GC/M/194)
- 23.1. À la réunion de <u>novembre</u>, le représentant des États-Unis, s'exprimant au nom des coauteurs, a présenté la communication sur cette question figurant dans le document WT/GC/W/836/Rev.2. Les représentants du Guatemala; du Tchad (PMA); de l'Uruguay; du Royaume-Uni; de la Norvège; du Panama; de la Mongolie; de la Turquie; du Taipei chinois; d'Antigua-et-Barbuda (OEAO); du Bangladesh; du Kazakhstan; du Mexique; du Brésil; de Maurice (Groupe africain); du Japon; du Canada; de la Barbade (CARICOM); de la Colombie; de la Jamaïque (ACP); du Nigéria; de l'Inde; de l'Union européenne; du Pakistan et de la Suisse ont pris la parole. Les États-Unis ont de nouveau pris la parole. Le Président a dit qu'il croyait comprendre que les discussions se poursuivraient sur la proposition. Le Conseil général a pris note des déclarations.

 $^{^{35}}$ Les révisions de cette communication figurent dans les documents WT/GC/W/827/Rev.1 et WT/GC/W/827/Rev.2.

24 PROPOSITION DE DÉCLARATION RELATIVE AUX QUESTIONS SANITAIRES ET PHYTOSANITAIRES POUR LA DOUZIÈME CONFÉRENCE MINISTÉRIELLE DE L'OMC: RELEVER LES DÉFIS SPS DU MONDE MODERNE - ARGENTINA, AUSTRALIE, BELIZE, BRÉSIL, BURKINA FASO, CABO VERDE, CANADA, CHILI, COLOMBIE, COSTA RICA, COTE D'IVOIRE, ÉQUATEUR, EL SALVADOR, ÉTATS-UNIS, GAMBIE, GROUPE ACP; GROUPE AFRICAIN; GUATEMALA, HONDURAS, JAPON, MEXIQUE, NOUVELLE-ZÉLANDE, PANAMA, PARAGUAY, PÉROU, RÉPUBLIQUE DOMINICAINE; SÉNÉGAL, SINGAPOUR, TADJIKISTAN, TOGO, UKRAINE, URUGUAY ET VIET NAM (WT/GC/M/194)

24.1. À la réunion de novembre, le représentant du Canada, s'exprimant au nom des coauteurs, a présenté la communication sur cette question reproduite dans le document WT/GC/W/835/Rev.1 -G/SPS/GEN/1758/Rev.10. Les représentants du Panama; de la Jamaïque (ACP); du Japon; de l'Union européenne; de Maurice (Groupe africain); de la Mongolie (PDSL); de l'Ukraine; du Brésil; du Nigéria; du Tchad (PMA); de la Fédération de Russie; de l'Équateur, de l'Afrique du Sud et des États-Unis ont pris la parole. Le Président a dit qu'il croyait comprendre que les discussions se poursuivraient sur la proposition à l'approche de la CM12. Le Conseil général a pris note des déclarations.

25 POLITIQUES RESTRICTIVES DE L'ARABIE SAOUDITE VISANT LES IMPORTATIONS DE **VOLAILLES – DEMANDE PRÉSENTÉE PAR LE BRÉSIL (WT/GC/M/192)**

25.1. À la réunion de juillet, le représentant du Brésil a fait une déclaration sur cette question. Les représentants du Royaume d'Arabie saoudite et des États-Unis ont pris la parole. Le Conseil général a pris note des déclarations.

26 UTILISATION DE LA PLATE-FORME INTERPREFY - DÉCLARATION DU MAROC (WT/GC/M/190)

26.1. À la réunion de mars³⁶, le représentant du Maroc a fait une déclaration sur cette question. Le Conseil général a pris note de la déclaration.

27 RÉUNION VIRTUELLE DES MINISTRES DU COMMERCE DES PAYS ARABES -DÉCLARATION DU ROYAUME D'ARABIE SAOUDITE AU NOM DU GROUPE ARABE (WT/GC/M/194)

27.1. À la réunion de <u>novembre³⁷</u>, le représentant du Royaume d'Arabie saoudite a fait une déclaration sur cette question. Le Conseil général a pris note de la déclaration.

28 PAYS EN DÉVELOPPEMENT SANS LITTORAL - DÉCLARATION DE LA MONGOLIE AU NOM DES PDSL (WT/GC/M/194)

28.1. À la réunion de <u>novembre</u>³⁸, le représentant de la Mongolie a fait une déclaration sur cette question. Le Conseil général a pris note de la déclaration.

29 RÉPONSE DE L'OMC FACE À LA PANDÉMIE: DES RÈGLES COMMERCIALES QUI CONTRIBUENT AU RENFORCEMENT DE LA RÉSILIENCE, À LA RÉPONSE FACE AUX CRISES NATIONALES ET MONDIALES ET À LA REPRISE - COMMUNICATION PRÉSENTÉE PAR L'AFRIQUE DU SUD, L'ÉGYPTE, L'OUGANDA, LE PAKISTAN, LA RÉPUBLIQUE **BOLIVARIENNE DU VENEZUELA, SRI LANKA ET LA TUNISIE**

29.1. À la réunion de <u>novembre</u>³⁹, le représentant du Pakistan, s'exprimant au nom des coauteurs, a fait une brève déclaration sur cette question et a fait référence à leur communication reproduite dans le document JOB/GC/278/Rev.2. Le Conseil général a pris note de la déclaration.

³⁶ Ce point a été abordé au titre des "Autres questions".

³⁷ Ce point a été abordé au titre des "Autres questions".
38 Ce point a été abordé au titre des "Autres questions".

³⁹ Ce point a été abordé au titre des "Autres questions".

30 COMITÉ DU BUDGET, DES FINANCES ET DE L'ADMINISTRATION

30.1 Rapports et recommandations (WT/GC/M/191; WT/GC/M/192; WT/GC/M/193 et WT/GC/M/194)

- 30.1. À la réunion de <u>mai</u>, le Président du CBFA a présenté le rapport du Comité figurant dans le document WT/BFA/193, y compris la recommandation du Comité. Le Conseil général a approuvé la recommandation spécifique formulée par le Comité du budget au paragraphe 5.11 du document WT/BFA/193 priant instamment les Membres et les observateurs visés par des arrangements administratifs de liquider leurs arriérés, a pris note de la déclaration du Président du Comité et a adopté le rapport figurant dans le document WT/BFA/193.
- 30.2. À la réunion de juillet, le Président du CBFA a présenté les rapports du CBFA figurant dans les documents WT/BFA/194, WT/BFA/195 et WT/BFA/196. Le représentant de l'Inde a pris la parole. Le Conseil général a pris note de la déclaration du Président du CBFA et de l'autre déclaration faite et a adopté les rapports publiés sous les cotes WT/BFA/194, WT/BFA/195 et WT/BFA/196.
- 30.3. À la réunion d'<u>octobre</u>, le Président du CBFA a présenté le rapport du CBFA figurant dans le document WT/BFA/197. Le Conseil général a pris note de la déclaration du Président du CBFA et a adopté le rapport reproduit sous la cote WT/BFA/197.
- 30.4. À la réunion de <u>novembre</u>, le Président du CBFA a présenté les rapports du CBFA figurant dans les documents WT/BFA/198 et WT/BFA/198/Corr.1, WT/BFA/199 et WT/BFA/200. Le représentant de l'Inde a pris la parole. Le Conseil général a approuvé les recommandations spécifiques du Comité du budget figurant au paragraphe 4.4 du document WT/BFA/198 concernant les virements entre les chapitres du budget et l'approbation des états financiers vérifiés de l'OMC pour l'exercice clos le 31 décembre 2020; les recommandations figurant au paragraphe 9.3 du document WT/BFA/198 concernant l'approbation du budget du Centre du commerce international CNUCED/OMC pour 2022-2023; les recommandations figurant au paragraphe 3.5 du document WT/BFA/200 concernant l'utilisation de l'excédent budgétaire de 2020; et les recommandations figurant aux paragraphes 4.9 à 4.12 concernant l'approbation du budget de l'OMC pour 2022-2023. Il a pris note de la déclaration du Président du CBFA et d'autres déclarations et a adopté les rapports figurant dans les documents WT/BFA/198 et WT/BFA/198/Corr.1, WT/BFA/199 et WT/BFA/200.

31 RÉGIME DES PENSIONS DE L'OMC

31.1 Rapports (WT/GC/M/192)

31.1. À la réunion de <u>juillet</u>, le Président du Comité de gestion du Régime des pensions de l'OMC a présenté au Conseil général le rapport annuel 2020 du Régime des pensions de l'Organisation mondiale du commerce et le rapport 2020 du vérificateur extérieur des comptes qui figuraient dans les documents WT/L/1111, WT/L/1113 et WT/L/1113/Corr.1. Le Conseil général a pris note des rapports et de la déclaration du Président du Comité de gestion du Régime des pensions de l'OMC.

32 ARRANGEMENTS ADMINISTRATIFS CONCERNANT LES MEMBRES AYANT DES ARRIÉRÉS DE CONTRIBUTIONS (WT/GC/M/190; WT/GC/M/191; WT/GC/M/192; WT/GC/M/193 ET WT/GC/M/194)

32.1. En octobre 2012, le Conseil général a approuvé une recommandation du Comité du budget, des finances et de l'administration relative à une révision des arrangements administratifs concernant les Membres ayant des arriérés de contributions, qui figure à l'annexe 1 du document WT/BFA/132. Ces nouveaux arrangements révisés sont entrés en vigueur le 1er janvier 2013. Ils prescrivaient qu'à la fin de chaque réunion du Conseil général le Président du Comité du budget, des finances et de l'administration indique quels étaient les Membres et les observateurs visés par des arrangements administratifs; en outre, le Président du Conseil général demanderait aux Membres et aux observateurs relevant des catégories II et III de faire savoir au Secrétariat quand ils prévoyaient de payer leurs arriérés.

32.2. Aux réunions du Conseil général de <u>mars</u>, de <u>mai</u>, de <u>juillet</u>, d'<u>octobre</u> et de <u>novembre</u>⁴⁰, le Président du Comité du budget, des finances et de l'administration a indiqué quels étaient les Membres visés par des arrangements administratifs; en outre, le Président du Conseil général a demandé aux Membres et aux observateurs relevant des catégories II et III de faire savoir au Secrétariat quand ils prévoyaient de payer leurs arriérés. Le représentant de Cuba a pris la parole à la réunion d'octobre. Le Conseil général a pris note des déclarations.

33 CENTRE DU COMMERCE INTERNATIONAL CNUCED/OMC - RAPPORT DU GROUPE CONSULTATIF COMMUN SUR SA CINQUANTE-QUATRIÈME SESSION (WT/GC/M/191)

33.1. À la réunion de <u>mai</u>, le Conseil général a examiné un rapport du Groupe consultatif commun du Centre du commerce international CNUCED/OMC sur sa cinquante-quatrième session (ITC/AG(LIV)/280), qui avait été initialement examiné par le Comité du commerce et du développement à sa réunion du 29 mars, au cours de laquelle il avait été présenté par la Présidente du Groupe consultatif commun, Mme l'Ambassadrice Athaliah Lesiba Molokomme (Botswana). Le Président du CCD a fait une déclaration sur l'examen de ce rapport par le Comité. Les représentants du Tchad (PMA); de Maurice (Groupe africain); de l'Union européenne; de la Norvège; du Kenya et du Centre du commerce international (observateur) ont pris la parole. La Directrice générale a également pris la parole. Le Conseil général a pris note de la déclaration du Président du CCD et des autres déclarations et a adopté le rapport du Groupe consultatif commun.

34 EXAMEN DES ACTIVITÉS DE L'OMC (WT/GC/M/190 ET WT/GC/M/194)

- 34.1. À la réunion de <u>mars</u>, le Conseil général a pris note du Rapport du Groupe de travail du commerce, de la dette et des finances publié sous la cote WT/WGTDF/19. Les représentants de l'Inde; de la Côte d'Ivoire; de la Tanzanie; du Maroc et des États-Unis se sont exprimés. La Directrice générale a également pris la parole. Le Conseil général a pris note des déclarations.
- 34.2. À la réunion de <u>novembre</u>, le Conseil général a examiné les rapports annuels des organes de l'OMC pour 2021 qui avaient été établis conformément à la Décision sur les procédures d'examen annuel des activités de l'OMC et de présentation de rapports dans le cadre de l'OMC (WT/L/105).
- 34.3. Le Conseil général a adopté le rapport du Comité du commerce et du développement (WT/COMTD/101) et a pris note des rapports des autres organes de l'OMC, y compris les rapports des comités institués en vertu des accords commerciaux plurilatéraux, énumérés dans les documents WT/DSB/83, WT/TPR/471, G/L/1418, S/C/62, IP/C/92, G/L/1413/Rev.1, G/L/1420, G/L/1421, WT/COMTD/101, WT/CTE/28, WT/BOP/R/119, WT/BFA/201, WT/REG/32, WT/WGTDF/20 et WT/WGTTT/23.
- 34.4. Le Conseil général a adopté le projet de rapport du Conseil général figurant dans le document WT/GC/W/834, étant entendu que le Secrétariat apporterait les ajustements nécessaires à ce rapport pour y inclure les questions qui ont été examinées lors de cette réunion, et est convenu de le transmettre à la douzième Conférence ministérielle.
- 35 PRÉSIDENCE DU COMITÉ DES MARCHÉS PUBLICS AUSTRALIE; CANADA; ÉTATS-UNIS; ISRAËL; JAPON; MONTÉNÉGRO; NOUVELLE-ZÉLANDE; ROYAUME-UNI; TERRITOIRE DOUANIER DISTINCT DE TAIWAN, PENGHU, KINMEN ET MATSU; ET UNION EUROPÉENNE (WT/GC/M/192 ET WT/GC/M/193)
- 35.1. À la réunion de <u>juillet</u>, le représentant du Royaume-Uni, s'exprimant au nom des coauteurs, a fait une déclaration sur cette question. Les représentants de la Suisse; de la Chine; d'Israël; de Hong Kong, Chine; des États-Unis; du Japon et du Taipei chinois ont pris la parole. Le Conseil général a pris note des déclarations.
- 35.2. À la réunion d'<u>octobre</u>, le représentant des États-Unis, s'exprimant au nom des coauteurs, a fait une déclaration sur cette question figurant dans le document RD/GC/16. Les représentants de

 $^{^{40}}$ Ce point a été abordé au titre des "Autres questions" aux réunions de mars, de mai, de juillet et d'octobre.

Hong Kong, Chine; du Taipei chinois et du Japon se sont exprimés. Le Taipei chinois a de nouveau pris la parole. Le Conseil général a pris note des déclarations.

36 DÉSIGNATION DU BUREAU DES ORGANES SUBSIDIAIRES DU CONSEIL DU COMMERCE DES MARCHANDISES - RAPPORT DU PRÉSIDENT DU CONSEIL DU COMMERCE DES MARCHANDISES

36.1. À la réunion de juillet⁴¹, le Président et le Président du CCM ont présenté un rapport sur cette question. Le représentant de l'Inde a pris la parole. Le Conseil général a pris note du consensus qui s'était dégagé autour de la liste proposée de candidats au bureau des organes subsidiaires du Conseil du commerce des marchandises, telle que jointe à l'avis de convocation envoyé à toutes les délégations le 27 juillet, étant entendu que le Président du Conseil mènerait des consultations sur l'ensemble de l'exercice de désignation du bureau pour éviter qu'une telle situation ne se reproduise. Les représentants de la Mongolie; de la Fédération de Russie; des États-Unis; du Royaume d'Arabie saoudite; du Mexique et du Chili ont pris la parole. Le Conseil général a pris note des déclarations.⁴²

37 DÉSIGNATION DES PRÉSIDENTS DES ORGANES DE L'OMC (WT/GC/M/190; WT/GC/M/193 ET WT/GC/M/194)

37.1. À la réunion de mars, le Président a rappelé que conformément aux Lignes directrices pour la désignation des présidents des organes de l'OMC approuvées par le Conseil général en 2002 (WT/L/510) et aux mesures pratiques y relatives visant à améliorer leur mise en œuvre (JOB/GC/22), il avait, avec le Président de l'Organe de règlement des différends, M. l'Ambassadeur Dacio Castillo (Honduras), et l'ancienne Présidente du Conseil général, Mme l'Ambassadrice Sunanta Kangvalkulkij (Thaïlande), tenu des consultations pour établir une liste de candidats à la présidence des organes permanents de l'OMC figurant dans les groupes 1, 2, 4 et 5 de l'annexe des Lignes directrices. La procédure avait compris une réunion informelle du Conseil général, qui avait eu lieu le 24 février et à l'occasion de laquelle le Président avait présenté une liste de candidats à la présidence des organes du groupe 1, à savoir le Conseil général, l'Organe de règlement des différends et l'Organe d'examen des politiques commerciales. Pour les organes des groupes 2, 4 et 5, il avait noté qu'il existait un seul candidat pour la plupart d'entre eux mais qu'on l'avait informé très récemment de la désignation d'un autre candidat concurrent pour le Conseil des ADPIC. Il avait indiqué qu'il entamerait un dialogue avec les coordonnateurs des groupes en amont de cette réunion afin de trouver une solution. Depuis lors, on l'avait informé du retrait de la candidature. Il avait ensuite envoyé une communication le 26 février pour informer tous les Membres qu'ils seraient en mesure de présenter à la réunion une liste complète de noms pour examen par le Conseil général.

37.2. La liste complète des candidats à la présidence des organes permanents de l'OMC figurant dans les groupes 1, 2, 4 et 5 issue des consultations se lisait comme suit:

Conseil général Organe de règlement des différends Organe d'examen des politiques commerciales

Conseil du commerce des marchandises Conseil du commerce des services

Conseil des ADPIC Comité du commerce et du développement

Comité des restrictions appliquées à des fins de balance des paiements $% \left(1\right) =\left(1\right) \left(1\right) \left($

Comité du budget, des finances et de l'administration

S.E. M. Dacio Castillo (Honduras) S.E. M. Didier Chambovey (Suisse)

S.E. Mme Athaliah Lesiba Molokomme (Botswana)

S.E. M. Lundeg Purevsuren (Mongolie)

S.E. M. Ángel Villalobos Rodríguez (Mexique)

S.E. M. Dagfinn Sørli (Norvège)

S.E. M. Muhammad Mujtaba Piracha (Pakistan)

S.E. M. Dmitry Lyakishev (Fédération de Russie)

S.E. Mme Bettina Waldmann (Allemagne)

⁴¹ Avant d'aborder ce point, une réunion informelle du Conseil général a été organisée le 28 juillet pour examiner la désignation de candidats au bureau des organes subsidiaires du Conseil du commerce des marchandises. La déclaration du Président, le rapport du Président du CCM et les déclarations qui, à la demande de Membres, ont été incorporées dans le compte rendu de la réunion du Conseil général de juillet figurent à l'annexe 4 du document publié sous la cote WT/GC/M/192.

⁴² À la demande de la délégation de la Colombie, sa déclaration est incorporée dans le compte rendu de la réunion du Conseil général de juillet et peut être consultée à l'annexe 4 du document WT/GC/M/192.

Conseil général Comité du commerce et de l'environnement

Comité des accords commerciaux régionaux Groupe de travail du commerce, de la dette et des finances Groupe de travail du commerce et du transfert de technologie S.E. M. Dacio Castillo (Honduras) S.E. M. Manuel A.J. Teehankee (Philippines) S.E. M. Cleopa Kilonzo Mailu (Kenya)

S.E. Mme Cheryl K. Spencer (Jamaïque) S.E. Mme Le Thi Tuyet Mai (Viet Nam)

- 37.3. Le Conseil général a pris note de la déclaration du Président et du consensus concernant la liste des candidatures pour la désignation des Présidents des organes de l'OMC. Les Présidents du CCM et du CCS ont ensuite fait des déclarations sur les consultations menées relativement à la présidence des autres organes subsidiaires des deux conseils en conformité avec les lignes directrices pertinentes. Le représentant de l'Inde a pris la parole. Le Conseil général a pris note des déclarations.
- 37.4. À la réunion d'<u>octobre</u>, le Président a rappelé que, dans le cadre de la solution qui avait été arrêtée pour sortir de l'impasse relative au processus de désignation des Présidents des organes subsidiaires du Conseil du commerce des marchandises, il a été décidé que le Président entamerait de toute urgence des consultations concernant le processus global de désignation des présidents. Par conséquent, le Président a rendu compte de ses consultations sur cette question et son rapport a été distribué ultérieurement sous la cote JOB/GC/277. Les représentants de l'Inde; de l'Union européenne; de la Fédération de Russie et de Maurice (Groupe africain) ont pris la parole. Le Conseil général a pris note des déclarations.
- 37.5. À la réunion de <u>novembre</u>, le Président a rendu compte de ses consultations sur le processus global de désignation du bureau et a proposé de poursuivre ses consultations et ses discussions sur la question après la Conférence ministérielle. Son rapport a ensuite été distribué sous la cote JOB/GC/285. Le Président a aussi dit que, conformément aux Lignes directrices pour la désignation des présidents des organes de l'OMC figurant dans le document WT/L/510 et aux mesures pratiques destinées à en améliorer la mise en œuvre (JOB/GC/22), il engagerait le processus de sélection en vue de la désignation des présidents des organes de l'OMC relevant des groupes 1, 2, 4 et 5 de l'annexe des Lignes directrices. Conformément au paragraphe 7.1 b) des Lignes directrices, il sera assisté dans le processus de sélection par le Président de l'Organe de règlement des différends en exercice, l'Ambassadeur Didier Chambovey (Suisse). Le représentant de la Fédération de Russie a pris la parole. Le Conseil général a pris note de la déclaration du Président et de l'autre déclaration.

38 DÉSIGNATION DE LA PROCHAINE DIRECTRICE GÉNÉRALE (WT/GC/M/189)

- 38.1. À la réunion extraordinaire de <u>février</u>, pour faire suite à la recommandation formelle formulée par le Président avec le soutien des facilitateurs, conformément au paragraphe 19 des Procédures, le Conseil général est convenu de désigner Dre Ngozi Okonjo-Iweala (Nigéria) comme Directrice générale de l'OMC à compter du 1^{er} mars 2021 jusqu'au 31 août 2025. La désignation a été faite conformément au paragraphe 21 des Procédures figurant dans le document WT/L/509, mutatis mutandis, et l'accord dégagé au Conseil général en juillet 2020 sur les arrangements provisoires continuerait de s'appliquer jusqu'au début du mandat de la Directrice générale désignée, le 1er mars 2021.
- 38.2. La nouvelle Directrice générale, Dre Ngozi Okonjo-Iweala; le Président; et le Directeur général adjoint Karl Brauner, représentant tous les DGA, ont pris la parole. Les représentants du Nigéria; du Gabon; de Maurice (Groupe africain); de la République centrafricaine; du Tchad (PMA); de la Suisse; du Royaume d'Arabie saoudite (Groupe arabe); de la Barbade; des États-Unis; de Singapour; de l'Indonésie; du Brésil; de la Chine; de l'Argentine; de Sainte-Lucie (CARICOM); d'Israël; de la Fédération de Russie; de Sri Lanka; du Japon; du Panama (El Salvador, Honduras, Panama et République dominicaine); de la Turquie; du Maroc; de l'Union européenne; du Mozambique; du Brunéi Darussalam (ASEAN); de l'Inde; du Honduras; de l'Équateur; de la Nouvelle-Zélande; de l'Islande; de la Colombie; de l'Afrique du Sud (ACP); de la Mongolie (Groupe asiatique des pays en développement et PDSL); du Ghana; de la Norvège; du Mexique; du Cambodge; de la République de Corée; de la Jamaïque; du Panama (GRULAC); de la Tanzanie; de la Zambie; du Népal; du Taipei chinois; de la RDP lao; du Viet Nam; du Bangladesh; de l'Uruguay; du Costa Rica; des Maldives; du Burkina Faso; de Hong Kong, Chine; de l'Afghanistan; du Royaume-Uni; de l'Australie; du Cameroun; du Vanuatu; de la Gambie; de l'Angola; de la République de Moldova; du Botswana; de l'Albanie; du Canada; de la Thaïlande; du Pakistan; de l'Ukraine; du Pérou; de Cuba; de la Malaisie; du Togo; du Kenya; des Philippines; de la Namibie; du Zimbabwe; d'Oman; de la Côte d'Ivoire; du Liechtenstein; du Chili; de l'Ouganda; de la Tunisie; des Fidji (Groupe du

Pacifique); du Tadjikistan; de Djibouti; de l'État plurinational de Bolivie; de Madagascar; du Mali; du Kazakhstan; de l'Égypte; de la République kirghize; du Bénin; de la République bolivarienne du Venezuela et de la République arabe syrienne (Observateur) ont pris la parole pour saluer la désignation de Dre Ngozi Okonjo-Iweala. Le Conseil général a pris note des déclarations.

39 ÉLECTION DU PRÉSIDENT (WT/GC/M/190)

- 39.1. À la réunion de <u>mars</u>, le Président, S.E. M. David Walker (Nouvelle-Zélande), en sa qualité de Président sortant du Conseil général, a fait une déclaration. Le Conseil général a ensuite élu à l'unanimité S.E. M. Dacio Castillo (Honduras) à la présidence.
- 39.2. Le Directeur général et le nouveau Président ont pris la parole. Le Conseil général a pris note des déclarations. Les représentants de Maurice (Groupe africain); de la Thaïlande; du Royaume d'Arabie saoudite; de l'Inde; de la Jamaïque (GRULAC et ACP); de Sri Lanka; du Pérou; de Singapour; du Pakistan; du Tchad (PMA); du Guatemala; du Cambodge; du Vanuatu; de la Barbade; du Botswana; du Cameroun; du Honduras; du Bangladesh; de la Chine; du Nigéria; des Philippines; de l'Afrique du Sud; du Taipei chinois; de la Turquie; de la Malaisie; du Népal et d'Oman ont pris la parole. Le Conseil général a pris note des déclarations.